



Assemblée générale

Distr. générale
18 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 167 de l'ordre du jour
Financement de la Mission
des Nations Unies au Soudan du Sud

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	8
C. Coopération au niveau régional	17
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	19
II. Ressources financières	62
A. Vue d'ensemble	62
B. Contributions non budgétisées	63
C. Gains d'efficacité	63
D. Taux de vacance	63
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	64
F. Formation	65
G. Services de détection des mines et de déminage	65
H. Autres activités relatives aux programmes	66
I. Projets à effet rapide	67
III. Analyse des variations	68



IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	72
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/293 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	73
A. Assemblée générale	73
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	80
Annexes	
I. Définitions	81
II. Organigrammes	83
Carte	86

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22), dont le montant s'élève à 1 128 148 100 dollars.

Ce budget est en diminution de 50 367 000 dollars (4,3 %) par rapport au crédit de 1 178 515 100 dollars ouvert pour 2020/21.

Au cours de l'exercice 2021/22, la MINUSS s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2514 (2020) et à entreprendre des activités à l'appui de l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et apportera un renfort à l'organisation du retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des populations déplacées. La Mission continuera également de revoir sa présence militaire, policière et civile et s'efforcera d'apprécier au mieux la situation et de tirer le meilleur parti de son dispositif d'alerte rapide de manière à conserver une posture robuste, agile et proactive qui lui permette d'étendre sa présence dans les zones où les besoins de protection de la population civile sont les plus pressants.

Le budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 733 membres de la police des Nations Unies, 1 280 membres d'unités de police constituées, 900 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 447 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 450 Volontaires des Nations Unies, 16 emplois de temporaire et 88 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la MINUSS par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2514 (2020) : a) protection des civils ; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	559 593,4	538 695,1	528 924,6	(9 770,5)	(1,8)
Personnel civil	303 301,1	313 776,6	311 466,9	(2 309,7)	(0,7)
Dépenses opérationnelles	319 604,7	326 043,4	287 756,6	(38 286,8)	(11,7)
Montant brut	1 182 499,2	1 178 515,1	1 128 148,1	(50 367,0)	(4,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 664,0	26 040,3	26 278,1	237,8	0,9
Montant net	1 156 835,2	1 152 474,8	1 101 870,0	(50 604,8)	(4,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 182 499,2	1 178 515,1	1 128 148,1	(50 367,0)	(4,3)

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	58	24	–	8	–	90
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	54	24	–	8	–	86
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2020/21	242	16 758	733	1 280	117	246	10	71	–	19 457
Effectif proposé 2021/22	242	16 758	733	1 280	113	252	–	67	–	19 445
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	64	78	–	42	–	184
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	64	78	–	42	–	184
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	18	26	–	12	–	56
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	18	26	–	12	–	56
Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	39	18	–	12	88	157
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	38	18	–	12	88	156

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Appui										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	627	1 050	32	305	–	2 014
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	613	1 049	16	309	–	1 987
Total										
Effectif approuvé 2020/21	242	16 758	733	1 280	923	1 442	42	450	88	21 958
Effectif proposé 2021/22	242	16 758	733	1 280	900	1 447	16	450	88	21 914
Variation nette	–	–	–	–	(23)	5	(26)	–	–	(44)
^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé. ^b Administrateurs et agents des services généraux. ^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).										
<p style="text-align: center;">Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.</p>										

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2021, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2514 (2020).

2. Au paragraphe 39 de sa résolution 2514 (2020), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique indépendant de la MINUSS et de le lui communiquer, afin d'évaluer les menaces contre la paix et la sécurité au Soudan du Sud et de formuler des recommandations détaillées en vue d'une reconfiguration possible du mandat de la MINUSS et de ses composantes civile, militaire et de police. L'examen stratégique indépendant (S/2020/1224, annexe) a été transmis au Conseil le 15 décembre 2020. Ce dernier devrait l'examiner au cours de ses délibérations sur le renouvellement du mandat en mars 2021.

3. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à s'attaquer aux effets du conflit, afin de protéger la population civile et d'assurer une paix durable dans le pays.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante (Protection des civils, Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (Accord revitalisé) et au processus de paix ; Appui), dont chacune découle du mandat de la Mission.

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2020/21, y compris lorsqu'elle résulte de reclassements, est analysée pour chaque composante.

6. La Mission a son quartier général à Djouba, en trois endroits : à la Maison des Nations Unies et dans les complexes de Tomping et de Durupi. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba, qui se trouve dans son quartier général, et compte de plus des bases d'opérations de bureaux locaux à Pibor et à Yei, 5 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases opérationnelles temporaires.

7. Des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de la paix au cours des deux années écoulées. Un accord de cessation des hostilités est globalement respecté depuis fin 2017, un accord de paix global est en place depuis septembre 2018 et un gouvernement de transition a été formé en février 2020, rassemblant à Djouba les grands partis qui le forment. Bien que l'exécution intégrale de l'Accord revitalisé progresse lentement, elle avance dans la bonne direction. Depuis qu'elle a commencé, la violence politique a diminué, même s'il est vrai qu'on a récemment observé une recrudescence de la violence infranationale, à une moindre échelle.

8. L'évolution de la situation a conduit à l'établissement d'un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la planification future des sites de protection des civils (S/2019/741), à l'occasion duquel la MINUSS a mené des consultations

approfondies avec le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et les partenaires dans les domaines humanitaires et de la protection. Sur la base des recommandations formulées à cette occasion et de la planification conjointe, trois sites de protection des civils, à Bor, Djouba et Wau, ont été reconvertis et leur administration transférée au Gouvernement de transition revitalisé. Les deux sites restants, situés à Malakal et Bentiu, seront transférés d'ici à la fin de l'exercice 2020/21.

9. La reconversion de sites en camps conventionnels destinés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et administrés par le Gouvernement et l'amélioration du climat politique et des conditions de sécurité au Soudan du Sud ont permis de revoir la manière dont la MINUSS s'acquitte de son mandat de protection des civils. Plus particulièrement, le fait que les composantes militaires ne soient plus occupées à des tâches statiques dans les sites de protection des civils permet de procéder à des déploiements et à des patrouilles plus systématiques à des fins de dissuasion de la violence infranationale et de toucher davantage de sites, partout dans le pays, où les besoins en matière de protection sont les plus pressants et où la présence de l'ONU favorise l'instauration de conditions propices au retour des personnes déplacées. Pour être en mesure d'adopter cette posture beaucoup plus souple, la Mission est dotée de son solide dispositif d'alerte rapide (menaces) et de moyens adaptés, tels que des aéronefs et des véhicules fluviaux et tout-terrain, qui permettront à ses contingents de se déplacer en toute efficacité et sécurité.

10. En outre, le transfert de l'administration des sites de protection des civils au Gouvernement de transition revitalisé constitue une avancée importante pour l'ONU et une étape essentielle sur la voie du transfert à l'État hôte de la responsabilité de protéger les civils. Les besoins d'unités de police constituées ont fortement diminué avec la reconversion des sites, qui offre par ailleurs aux policiers hors unités constituées plus d'occasions de soutenir la Police nationale sud-soudanaise et de collaborer avec elle. Les moyens de police de la MINUSS et ses compétences en la matière serviront donc en priorité à renforcer les capacités et les moyens de la Police nationale. La Mission aidera par ailleurs davantage le Gouvernement de transition revitalisé à renforcer tout son appareil judiciaire (police, justice et autorités pénitentiaires), ce qui devrait permettre au pays d'être plus à même de combattre le problème de l'impunité généralisée, en particulier en ce qui concerne le niveau élevé de violence de genre, et de mettre en place un environnement plus sûr pour la population sud-soudanaise.

11. La stratégie susmentionnée vise à élargir les principales activités de la Mission à l'instauration d'un environnement sûr pour toutes et tous au cours de l'exercice 2021/22.

12. La MINUSS procédera de manière progressive à la réduction du nombre de membres de ses composantes militaire et policière déployés afin de trouver la bonne position qui lui permettra de s'acquitter des tâches plus larges de protection des civils prescrites dans son mandat sans plus avoir à se concentrer sur les anciens sites de protection des civils. À cet égard, elle prévoit de déployer en moyenne 13 430 membres de contingents, 680 membres d'unités de police constituées et 42 membres du personnel fourni par le Gouvernement pour l'exercice 2021/22, contre les 14 180 membres de contingents, 1 030 membres d'unités de police constituées et 76 membres du personnel fourni par le Gouvernement prévus en moyenne dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

13. Au cours de l'exercice, la Mission prévoit également de déployer en moyenne 230 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major et 704 membres du personnel de police des Nations Unies pour l'exercice 2021/22, ce qui correspond aux niveaux de déploiement moyens prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

14. Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans le processus de paix, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé a pris du retard, et ce, malgré la poursuite des négociations entre les parties au Gouvernement provisoire revitalisé. Des gouverneurs ont été nommés pour tous les États et, en octobre 2020, l'ensemble des subdivisions administratives, y compris les 79 comtés, avaient été attribuées. À l'heure actuelle, les parties au Gouvernement provisoire revitalisé s'attachent à pourvoir les postes de direction et d'administration infranationaux restants, à nommer les membres du Parlement de l'Assemblée législative nationale provisoire et à rétablir une législature nationale revitalisée. À ce stade, il est envisageable de reconstituer les commissions nationales, d'adopter des lois fondamentales et d'œuvrer à la rédaction d'une constitution définitive. L'architecture de sécurité doit quant à elle encore être remaniée, ce que prévoit l'Accord revitalisé. Compte tenu de la fragile santé fiscale du Gouvernement provisoire revitalisé, qui semble faire obstacle à la réforme du secteur de la sécurité et aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, on s'attend à ce que cette question constitue l'une des principales pierres d'achoppement dans les discussions engagées par les parties.

15. Des progrès plus rapides doivent être faits sur diverses questions essentielles, dont celles du lancement de l'élaboration d'une constitution définitive et de la préparation d'élections. Durant l'exercice 2021/22, la MINUSS continuera de collaborer avec les parties prenantes afin de promouvoir la confiance et de favoriser un environnement propice au consensus politique, à la résolution des tâches en suspens et à une meilleure application de l'Accord revitalisé. Pour ce faire, elle tirera parti de ses relations avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de Sant'Egidio, qui sont à la tête d'efforts de médiation déployés auprès des groupes non signataires. Elle continuera par ailleurs de soutenir les différents mécanismes d'application de l'Accord en fournissant une assistance technique et un appui consultatif aux parties intéressées.

16. Depuis la signature de l'Accord revitalisé, en septembre 2018, les conflits se sont poursuivis au niveau local. Les affrontements à petite échelle opposant les forces des groupes signataires à celles des groupes non signataires ont également continué, une tendance qui devrait se maintenir à court terme, le temps que le Gouvernement provisoire revitalisé arrive à maturité.

17. Il est probable que les conflits locaux continuent pendant l'exercice 2021/22, en raison de tensions intercommunautaires, de lourdes contraintes résultant d'inondations persistantes, de rivalités concernant l'accès aux ressources et de différends relatifs à l'accès aux services sociaux et administratifs. Les différends frontaliers, y compris ceux engendrés par la polarisation ethnique, et les tensions se faisant ressentir dans les États devront faire l'objet de mesures d'atténuation au niveau du pays dans son ensemble pour éviter qu'un conflit armé qui affecterait encore davantage les civils ne se propage. La force de la MINUSS se devra d'être particulièrement mobile afin de répondre aux menaces pesant sur la population de manière proactive, robuste et agile. La Mission contribuera en outre à la protection des civils en soutenant le Gouvernement provisoire revitalisé et en l'encourageant à assumer sa responsabilité première en la matière. Pour ce faire, elle devra, pendant l'exercice 2021/22, s'efforcer d'entretenir une relation des plus étroites et suivie avec le Gouvernement et toutes les parties.

18. L'amélioration de la stabilité politique constatée dans l'ensemble du Soudan du Sud suscite un optimisme prudent, palpable dans les villes abritant les anciens sites de protection des civils, comme en témoignent les mouvements des personnes déplacées qui, n'étant plus sujettes à la menace de violences physiques, entrent et

sortent chaque jour de ces camps en toute liberté. De fait, depuis janvier 2019, plus de 25 000 personnes déplacées les ont abandonnés. Dans ce contexte, des évaluations des risques de sécurité ont été menées pour chaque ancien site de protection et il en est ressorti que les menaces d'atteintes physiques qui avaient justifié leur création en 2013 et 2016 avaient disparu.

19. En ce qui concerne la situation humanitaire, bien que le nombre total de déplacés à l'intérieur du pays ait diminué au cours des deux dernières années, elle reste désastreuse sur l'ensemble du territoire, puisque 8,3 millions de personnes y ont encore besoin d'aide. Globalement, le travail des organisations humanitaires demeure extrêmement difficile, malgré le soutien constant que leur fournit la Mission et les efforts de collaboration déployés par cette dernière, qui ont toutefois permis de répondre à certains des nouveaux besoins de protection de la population et facilité le retour et la réintégration des personnes déplacées en toute sécurité, volontairement et dans la dignité.

20. Il n'est pas attendu que la situation humanitaire s'améliore considérablement durant l'exercice 2021/22, les niveaux élevés d'insécurité alimentaire et l'accès limité aux services de base, à l'eau et aux infrastructures de santé restant des facteurs clés lorsqu'il s'agit pour les personnes déplacées de décider de retourner ou non dans leur zone de résidence habituelle. Même si la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne devrait pas provoquer de décès en masse dans le pays, les restrictions imposées à ses débuts pour en prévenir la transmission ont entraîné la fermeture de commerces et d'entreprises, causé une baisse de l'emploi dans le secteur informel, entravé la bonne tenue des campagnes de vaccination et restreint les possibilités de livrer des fournitures humanitaires de façon anticipée. Les effets indirects de la pandémie de COVID-19 sur le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, tant au niveau des commerces que de l'aide humanitaire, aggravés par la dépréciation de la livre sud-soudanaise, ont eu des retombées néfastes sur la disponibilité de la nourriture, du carburant et d'autres biens essentiels, entraînant une forte hausse des prix des produits de base. Ces facteurs socioéconomiques ont aggravé l'insécurité alimentaire pendant la majeure partie de l'année 2020 et continuent de poser problème cette année. Ainsi, la situation économique dans laquelle se trouve le pays et le manque de moyens de subsistance resteront probablement des causes de conflit importantes en 2021.

21. Dans ce contexte, la MINUSS continuera, durant l'exercice 2021/22, de s'acquitter du mandat à quatre piliers que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution [2514 \(2020\)](#) et d'œuvrer en faveur de : a) la protection des civils ; b) la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme ; c) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix. Conformément aux recommandations formulées dans l'examen stratégique indépendant, qui allaient dans le sens de ses objectifs et de son programme existants, la Mission entend accroître l'appui technique fourni aux fins de l'application de l'Accord revitalisé et intensifier ses partenariats stratégiques et régionaux, de même que sa mobilisation en faveur du processus de paix. Elle se penchera en outre sur les autres moyens à sa disposition de faciliter le retour sûr, volontaire et dans la dignité des populations déplacées, en ayant recours à des approches de programme et à une stratégie d'allocation des ressources reposant sur l'établissement de priorités, ainsi que grâce à la poursuite d'une collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies.

22. Des ressources ont été demandées au titre des projets à effet rapide et d'autres activités relatives aux programmes dans le projet de budget ; celles-ci sont légèrement supérieures aux ressources approuvées pour l'exercice 2020/21. Les activités relatives aux programmes menées dans des domaines ciblés continueront de

contribuer grandement à la réalisation effective des objectifs énoncés dans le mandat de la Mission. Les ressources en question permettront à la MINUSS de soutenir le processus de paix inclusif lancé par le pays lui-même et d'envisager de nouvelles approches en matière de protection des civils.

Protection des civils

23. La MINUSS s'attachera à apprécier au mieux la situation et à déceler rapidement les signes de complication afin d'étendre sa présence là où les besoins de protection sont les plus pressants. Pour répondre efficacement aux menaces se posant en la matière et faire en sorte que le Gouvernement provisoire revitalisé assume sa responsabilité première, la Mission devra agir sur les trois volets de la protection des civils, à savoir la protection par la voie du dialogue et de la concertation (premier volet), la fourniture d'une protection physique (deuxième volet) et l'instauration d'un environnement protecteur (troisième volet). Les activités prévues portent notamment sur la résolution des conflits, les bons offices et l'appui aux initiatives de paix locales, dans le cadre du premier volet, ainsi que sur l'instauration d'un environnement protecteur, entre autres grâce au rétablissement des institutions nationales garantes de l'état de droit et de la chaîne de justice pénale et au renforcement des capacités du Gouvernement à protéger les civils, dans le cadre du troisième volet. Les actions menées au titre de ces deux volets permettent d'appuyer les efforts déployés pour assurer la protection physique de la population par l'intermédiaire d'agent(e)s en tenue, tout en mettant l'accent sur les importantes formes de protection non militaire utilisées par les composantes civiles de la Mission. Il est également tenu compte dans cette approche des responsabilités incombant au Soudan du Sud au titre de l'Accord revitalisé et du processus de paix, ainsi que de l'éventail de services d'assistance dont le Gouvernement provisoire revitalisé a besoin pour assumer sa responsabilité première en matière de protection, notamment en renforçant la gouvernance, en intensifiant le dialogue et la réconciliation aux niveaux national et local, en luttant contre la corruption, en veillant au respect du principe de responsabilité, en renforçant le respect des droits humains, en prenant part au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en mettant en œuvre des réformes du secteur de la sécurité et en rétablissant la chaîne de l'état de droit.

24. Conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général, aux recommandations du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et au plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, la MINUSS restera déterminée à promouvoir des solutions politiques, à renforcer la protection des civils, à améliorer la sûreté, la sécurité ainsi que le comportement des soldats de la paix et à optimiser les résultats. Pour ce faire, elle continuera de s'efforcer de tenir compte des questions de genre dans toutes ses activités, en mettant l'accent sur les besoins de protection et les droits des femmes et des filles et sur la promotion d'une plus grande participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, conformément aux diverses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Les retombées de son action sur le terrain seront par ailleurs amplifiées par des activités d'évaluation et de coordination intégrées, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui viseront à éclairer la planification et la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.

25. Durant l'exercice 2021/22, la MINUSS continuera d'exercer son mandat de protection des civils avec force et mettra l'accent sur divers domaines prioritaires retenus lors d'activités de planification à l'échelle de la Mission, l'objectif étant d'adapter ses opérations à l'évolution des besoins de la population. Une fois la reconversion de ses sites de protection des civils terminée, elle s'attachera à apporter un soutien technique et consultatif accru aux acteurs nationaux en vue de contribuer

à la protection des civils, à la lutte contre l'impunité et à la promotion du principe de responsabilité. La MINUSS continuera en outre de soutenir des initiatives stratégiques visant à instaurer un climat de confiance grâce à ses bons offices dans 10 bureaux locaux, tout en renforçant les interactions entre les parties prenantes nationales et infranationales. Les efforts déployés pour résoudre les conflits locaux par des initiatives de réconciliation et de cohésion sociale porteront notamment sur le renforcement des structures de paix communautaires et des capacités des municipalités. Des ateliers seront par ailleurs proposés au niveau local et les échanges entre civils et militaires encouragés, afin de continuer de promouvoir une coexistence pacifique. Les mécanismes et les normes relatifs à la migration du bétail adoptés ces dernières années par les communautés et les administrations d'États fédérés, avec l'aide de la MINUSS, continueront en outre d'être appuyés.

26. Grâce à la mise en place d'un dispositif militaire et policier proactif, robuste et plus mobile, la Mission sera plus à même de prévenir les violences dans les zones de tension qu'elle aura détectées, tout en soutenant les efforts visant à faciliter le retour des personnes déplacées. Il sera notamment question de charger des patrouilles d'instaurer et de faire perdurer un climat de confiance, de fournir une assistance et des conseils techniques aux parties intéressées, de lancer des initiatives de police de proximité et d'avoir davantage recours au modèle de patrouilles en étoile pour gagner en efficacité. La Mission continuera en outre de mener des opérations de déminage pour que les personnes déplacées puissent circuler sans danger et se réinstaller dans les zones de retour, et elle s'efforcera de cerner au mieux la situation afin de pouvoir revoir et ajuster la configuration de sa force et de sa présence civile, de mener ses opérations avec souplesse et de répartir ses ressources de façon à en optimiser l'utilisation.

27. La MINUSS s'attachera à améliorer la protection des civils de façon progressive – dans le cadre d'une approche globale et intégrée au titre de laquelle les activités des composantes en tenue, le déploiement, la présence de troupes sur le terrain et les initiatives entreprises s'accompagneront de mesures complémentaires, telles qu'un appel au dialogue et à la mobilisation politiques et communautaires – et, le cas échéant, en étroite coordination avec les acteurs humanitaires et de protection concernés. Sur le plan stratégique, la Mission redoublera d'efforts pour assurer la protection à long terme des civils en faisant davantage participer ses différentes composantes aux activités de relèvement, de stabilisation et de développement, ainsi qu'à diverses initiatives lancées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, telles que le Partenariat pour le relèvement et la résilience et le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, l'objectif étant d'encourager un dialogue politique et une réconciliation durables par l'intermédiaire d'activités de programme organisées par des partenaires sur fond d'une stratégie commune.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

28. En dépit des progrès réalisés dans le processus de paix et de la diminution des faits de violence politique, il est probable que les violations des droits humains, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit, se poursuivent dans tout le pays. Conformément à la résolution [2514 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS continuera de rendre compte publiquement des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, notamment celles concernant les enfants et les femmes, en accélérant la mise en œuvre des dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits et en renforçant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les autres violations et sévices. Elle conduira des missions d'enquête et des missions intégrées, déploiera des patrouilles

et établira le profil des principaux acteurs étatiques et non étatiques ayant commis des violations des droits humains et des atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays afin d'appliquer le principe de responsabilité et d'assurer le respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Ses priorités pour l'exercice 2021/22 seront notamment les suivantes : organisation d'activités de sensibilisation aux droits de la personne, appui à la mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, et fourniture d'un soutien technique aux mécanismes et processus de justice transitionnelle, aux institutions clés de l'état de droit et de la justice et aux prestataires de sécurité, en particulier la Police nationale sud-soudanaise, et organisation à leur intention d'activités de sensibilisation sur les normes des droits de l'homme et du droit humanitaire et sur la fourniture de services judiciaires et le principe de responsabilité. L'action menée dans le domaine des droits de la personne consistera également à assurer la coordination avec les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de défense de ces droits. La MINUSS continuera de promouvoir la coopération et l'échange d'informations afin que les questions relatives aux droits de la personne soient traitées de manière efficace et globale.

29. Pour l'exercice 2021/22, la Mission s'attend à devoir intensifier ses efforts de sensibilisation et à rationaliser sa collaboration avec les parties au conflit en ce qui concerne la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits. Elle axera son appui technique sur la diffusion et l'application d'engagements inscrits dans des plans d'action et des ordres de commandement émanant des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise, de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et du Front de salut national, ainsi que sur le regroupement en un seul document des plans d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, dans le cadre de la formation d'une armée unifiée. La MINUSS apportera un soutien accru aux institutions pertinentes, telles que les entités judiciaires nationales, afin d'en renforcer les capacités à poursuivre et à juger les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres violations des droits humains, ce qui aura un effet dissuasif et encouragera la population à faire confiance à son système judiciaire.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

30. Pendant l'exercice 2021/22, la MINUSS continuera de soutenir ses partenaires humanitaires, selon les besoins et dans les limites de ses capacités, dans le cadre d'initiatives de planification conjointe et de coordination visant à créer un environnement plus propice à l'acheminement de l'aide, ainsi qu'en collaborant avec des entités du Gouvernement et des organismes humanitaires pour faciliter le retour en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées. Des patrouilles de courte et de longue durées continueront de veiller à ce que ces organismes puissent circuler sans danger et accéder aux aérodrômes, aux routes et à d'autres sites se trouvant dans divers lieux prioritaires, y compris dans des zones de retour. À cet égard, les activités menées au titre de la lutte antimines resteront essentielles – qu'il s'agisse de repérer et de neutraliser des engins explosifs ou d'organiser des séances de formation sur les risques qu'ils représentent dans des endroits choisis en priorité pour faciliter les actions humanitaires, ou d'aider les civils qui en éprouvent le besoin à accéder à des services d'assistance ou autres. Une fois ses sites de protection des civils reconvertis, la Mission continuera de communiquer avec les communautés au sujet des actions menées pour faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire auprès des personnes vulnérables se trouvant dans le besoin et améliorer la stabilité de la situation dans les zones de retour, par l'intermédiaire, notamment, de programmes diffusés sur Radio Miraya.

Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

31. Si la plupart des litiges relatifs à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont été en grande partie résolus, plusieurs autres tâches, concernant notamment la dissolution de l'actuelle Assemblée législative nationale provisoire et la création d'une assemblée reconstituée, continuent d'accuser du retard. Le processus d'unification et le déploiement des forces restent lents, en raison de la nature politique de ces activités ainsi que des obstacles logistiques et financiers rencontrés, une situation qui devrait se maintenir pendant l'exercice 2021/22 et que viennent encore compliquer les défis opérationnels posés par la pandémie de COVID-19 et les retombées globales de celle-ci.

32. Afin d'intensifier le rythme d'application de l'Accord revitalisé, des engagements devront être pris au niveau politique pour permettre l'exécution de tâches essentielles. Durant l'exercice 2021/22, la MINUSS continuera de collaborer avec les interlocuteurs nationaux et ses partenaires régionaux et internationaux pour conserver l'élan acquis, ainsi que d'appuyer le bon fonctionnement des principales institutions de transition. Elle continuera en outre d'entretenir des contacts réguliers avec les hauts responsables gouvernementaux et les dirigeants de l'opposition, des acteurs régionaux et internationaux, notamment l'IGAD et l'Union africaine, les États membres de l'Organisation des Nations Unies, la société civile, les chefs traditionnels et des groupes de femmes, afin de faire progresser l'application de l'Accord revitalisé et de veiller à ce que celle-ci reste pacifique et crédible. En tant que partenaire impartial, la Mission continuera d'appuyer les initiatives régionales de médiation et d'aider les parties au conflit à régler les questions litigieuses subsistant. De plus, elle favorisera et encouragera l'établissement de partenariats en vue d'une meilleure coordination de l'appui apporté aux niveaux international et régional à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix, y compris aux fins de la fourniture de ressources suffisantes.

33. Pendant l'exercice 2021/22, la MINUSS continuera de fournir une assistance technique et des conseils à l'entité de surveillance de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ainsi qu'à celle du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et à d'autres institutions créées dans le cadre de l'Accord revitalisé, en vue de leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs, de superviser leurs activités et de faire progresser les réformes envisagées dans l'Accord revitalisé pour ce qui est de la gouvernance et du secteur de la sécurité. Parallèlement, afin de jeter les bases d'une paix durable et de créer des conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières à la fin de la période de transition, et sur la base des recommandations formulées dans le rapport d'examen stratégique indépendant, la Mission redoublera d'efforts pour soutenir les activités de consolidation de la paix et élargir l'espace politique, l'objectif étant de rendre le processus décisionnel plus participatif et plus responsable. L'accent sera notamment mis sur la rédaction de la constitution définitive, tâche qui demandera une étroite concertation et une grande collaboration avec un large éventail de parties prenantes nationales, dont des femmes, et ce, à tous les niveaux, ainsi qu'avec des partenaires régionaux et internationaux. La Mission intensifiera ses bons offices principaux (médiation et facilitation) et coopérera encore davantage avec l'ensemble des parties concernées pour permettre à tous les Sud-Soudanais, y compris les partis politiques, les groupes de femmes, les acteurs de la société civile et les groupes confessionnels, de participer et d'adhérer pleinement au processus de paix.

34. Les préparatifs des élections prévues dans le cadre de l'Accord revitalisé devraient commencer au cours de la période 2021/22 et s'inscriront dans une approche plus large visant à promouvoir la paix et la stabilité. Dans ce contexte, la MINUSS aura un rôle catalyseur à jouer au nom du système des Nations Unies, en coordonnant

les activités menées afin de créer des conditions propices à la tenue d'un scrutin crédible et pacifique. La fourniture d'une assistance et d'un soutien techniques au cours de la période budgétaire devrait permettre de préparer le terrain, notamment en matière de planification et de budgétisation, et contribuer aux efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud.

Activités d'appui

35. Durant l'exercice 2021/22, la MINUSS continuera de développer son aptitude à gérer efficacement les armes et les munitions et mettra l'accent sur la réduction des risques et les mesures permettant de les atténuer, ainsi que sur le maintien des capacités opérationnelles requises des unités déployées. Dans ce contexte, elle s'attachera à réduire au minimum la quantité de munitions inutilisables, à maintenir le niveau requis de stock de munitions opérationnelles utilisables et à veiller à ce que les munitions soient conservées en sécurité, conformément aux documents d'orientation pertinents.

36. La Mission entend continuer d'employer plus efficacement ses ressources et de rechercher des gains d'efficience ; à cette fin, elle poursuivra la normalisation de la prestation de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour mieux répondre à ses priorités. Elle participe à la mise en place progressive de l'outil Umoja de planification de la demande et du réseau d'approvisionnement, qui comportera de nouvelles fonctionnalités devant permettre une meilleure gestion des stocks et une réduction de leur obsolescence. Il est prévu que la partie de l'outil consacrée à la planification de la demande soit opérationnelle d'ici à fin juin 2021, tandis que celle portant sur la planification du réseau d'approvisionnement devrait être lancée au cours de l'exercice 2021/22.

37. La Mission continuera de remplacer progressivement ses infrastructures et son matériel vétustes, qui comprennent principalement des locaux préfabriqués, du matériel d'ingénierie et des infrastructures de sécurité dans les camps, notamment des clôtures d'enceinte et des tours de guet. Elle continuera en outre de développer les infrastructures nécessaires à la conduite de ses activités, notamment les routes internes et les itinéraires de ravitaillement, sans lesquels il serait impossible d'accueillir le personnel militaire, civil et de police et de lui fournir des services essentiels. De plus, elle entretiendra les infrastructures existantes afin de les maintenir en état de fonctionner.

38. Pour faire suite à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » lancée par le Secrétaire général et compte tenu de la nécessité de renforcer la mobilité des forces, il convient de noter que la topographie du Soudan du Sud est l'une des plus inhospitalières du monde en matière de mobilité, ce qui s'explique en partie par un manque d'infrastructures de transport. La force de la MINUSS a besoin d'un meilleur dispositif de mobilité terrestre, qui lui permettra de déployer ses troupes par-delà des terrains inondés et très peu praticables dans tout le pays, ce dont elle est actuellement incapable. La majorité des déplacements de la force au Soudan du Sud se faisant à terre, celle-ci s'est penchée sur l'adoption d'une solution permettant un très haut niveau de mobilité terrestre et répondant à des exigences élevées, qui repose sur l'utilisation de véhicules amphibies tout-terrain ayant déjà fait leurs preuves auprès d'autres entités actives dans le pays. La Mission prévoit de réaliser une évaluation poussée de la mobilité terrestre de la force au cours de la période 2021/22 pour valider ces exigences et s'assurer de sa capacité à fournir à la force une solution à long terme.

39. Le projet de budget pour 2021/22 inclut les deux initiatives ci-après, dont le coût est estimé à 1 million de dollars ou plus : a) la construction d'entrepôts en acier laminé à Wau, Bor, Malakal et Bentiu (1,5 million de dollars) ; b) l'installation de

dispositifs électro-solaires portatifs d'appoint à Wau, Bor, Malakal et Bentiu (1,0 million de dollars).

40. Au titre de l'action qu'elle mène pour préserver l'environnement, la Mission a l'intention d'installer des réseaux électriques hybrides dans plusieurs sites hors siège afin d'être moins dépendante des générateurs à combustible fossile et prévoit notamment de remplacer des projecteurs de sécurité et des lampadaires à forte consommation d'énergie par des lampes solaires, ainsi que d'installer des citernes à eau surélevées pour limiter sa dépendance vis-à-vis de systèmes particulièrement énergivores. Elle s'attachera en outre à atténuer les risques se posant en matière d'eaux usées dans un certain nombre de ses bureaux locaux et continuera de faire de l'élimination de ces résidus une priorité. La MINUSS s'efforcera par ailleurs d'adopter des méthodes de gestion des eaux usées toujours plus efficaces, grâce à l'installation de systèmes performants, et continuera d'améliorer ses pratiques en matière de gestion des déchets solides par l'adoption d'une politique de réduction, de recyclage et de réutilisation. À cet égard, la mise en œuvre de projets visant à réduire son empreinte écologique se poursuivra, avec notamment : a) l'acquisition d'incinérateurs de déchets lourds à haut rendement, de broyeurs de bouteilles en plastique et de canettes en aluminium, et de fosses septiques ; b) l'amélioration des systèmes de gestion des eaux usées dans les camps de Malakal, Bor et Bentiu ; c) la construction de citernes à eau surélevées dans les camps de Tomping, Malakal et Bentiu, qui permettront une distribution d'eau par gravité.

41. Conformément aux objectifs en lien avec les réformes pour le développement proposées par le Secrétaire général et aux initiatives prises par ce dernier en matière de nouvelles mesures d'appui renforcé, la MINUSS fournira, dans le cadre d'un projet mené à l'échelle du Secrétariat, une gamme complète de services d'appui *in situ* au Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Soudan du Sud. En application de l'accord de niveau de service ayant pris effet en janvier 2021, elle lui fournira des services d'appui administratif gratuits visant à l'aider à absorber sa charge de travail supplémentaire dans les limites de ses capacités. En ce qui concerne ses activités ne relevant pas de la MINUSS, le Bureau pourra compter sur le soutien administratif de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

42. Conformément à la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souligné qu'il importait que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil des missions de maintien de la paix, la MINUSS s'est lancée dans une évaluation complète des effectifs de ses composantes.

43. Dans le cadre de l'examen de ses besoins en personnel civil, la Mission portera une attention accrue aux points suivants : a) le changement de statut de ses sites de protection des civils, qui deviendront des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays d'ici à la fin de l'exercice 2020/21 ; b) la reconfiguration de sa force, compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, et la réorganisation des troupes présentes à Djouba et Aweil, qui pourront être renforcées par la projection de forces mobiles ; c) la rationalisation progressive du soutien fourni par des services de police et de sécurité dans les anciens sites de protection des civils, l'objectif étant de garder une certaine marge de manœuvre au cas où des problèmes surviendraient au lendemain de la reconversion de ces sites ; d) la réforme du secteur de la sécurité, notamment s'agissant de la fourniture d'un appui technique pour les dispositifs de sécurité transitoires et l'amélioration de la chaîne judiciaire, et le renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise ; e) le soutien aux processus politiques, l'accent devant surtout être mis sur les préparatifs des élections et la réalisation des changements constitutionnels nécessaires afin de favoriser le processus de paix, ainsi que sur la fourniture d'un large appui pour ce qui est des efforts de paix infranationaux ; f) le regroupement des composantes Secours,

Réintégration et Protection/protection des civils en une section de la protection, de la transition et de la réintégration, qui se traduira par un recentrage stratégique des priorités sur la fourniture d'un soutien accru sur le terrain, le but étant d'améliorer les dispositifs d'alerte rapide et d'évaluation des menaces et risques pesant sur la protection des civils, de faciliter la coordination de l'action intégrée de protection des civils à l'échelle de la Mission et d'assurer une liaison efficace entre les acteurs humanitaires et le personnel en tenue afin de répondre aux menaces et de créer un environnement sûr et propice à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées ; g) les enseignements à tirer de son expérience en matière de mesures d'atténuation des risques liés à la COVID-19 et des efforts qu'elle déploie en continu pour protéger le personnel, devenir plus réactive, consolider ses capacités et accroître son efficacité dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses.

44. La MINUSS est consciente de la situation financière compliquée dans laquelle se trouve l'Organisation et du fait que celle-ci ne devrait pas aller s'améliorant, alors que les États Membres prennent la pleine mesure des effets de la pandémie de COVID-19 sur leur économie. S'efforçant de faire preuve d'une discipline budgétaire rigoureuse et de prudence dans la planification de son budget, la Mission s'est lancée dans un exercice de gestion prévisionnelle de ses besoins globaux en personnel afin de recenser les domaines dans lesquels il est envisageable d'améliorer les structures et les fonctions et de les adapter aux réalités opérationnelles et aux changements à venir, tout en cherchant à éliminer les redondances, les doubles emplois et les défaillances.

45. Il est tenu compte des résultats de la première phase de l'examen des besoins en personnel civil dans les hypothèses budgétaires retenues pour l'élaboration du projet de budget portant sur l'exercice 2021/22. Cette évaluation complète – dont la réalisation est déjà bien avancée et devrait se terminer au deuxième trimestre de 2021, une fois que le Conseil de sécurité se sera prononcé sur le renouvellement du mandat de la Mission – servira de base pour l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2022/23.

46. Les effectifs proposés pour l'exercice 2021/22 tiennent compte des priorités stratégiques et de gestion prévisionnelle des besoins en personnel susmentionnées ainsi que du renforcement des effectifs prévu pour 2020/21 à la suite de l'approbation, par l'Assemblée générale, de la création de 23 nouveaux postes. Les réductions proposées permettront en outre de compenser l'augmentation des coûts relatifs au personnel recruté sur le plan national engendrée par l'adoption d'un barème révisé des traitements octroyés à cette catégorie de personnel au Soudan du Sud, lequel s'applique de façon rétroactive à compter du 1^{er} novembre 2019 et prévoit une augmentation de 6,9 % du salaire pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et de 7,5 % pour les agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

47. La pandémie de COVID-19 a notamment mis en lumière la nécessité absolue de pouvoir faire face aux situations sanitaires d'urgence et réaliser en temps réel des évaluations des risques pour la santé partout dans la zone de la Mission et fait ressortir l'importance d'accorder une attention accrue au bien-être du personnel des Nations Unies. Dans ce contexte, la MINUSS propose de procéder aux deux changements structurels ci-après pour l'exercice 2021/22 :

a) transfert du Groupe du VIH/sida vers la Section des services de santé, portant création d'un groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida dont les responsabilités auront trait à l'ensemble des activités relatives au VIH et au sida et s'inscriront dans le contexte plus vaste et contemporain de la gestion des maladies infectieuses et chroniques et de la sensibilisation du personnel des Nations Unies à la question de la santé ;

b) transfert du Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel depuis le Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission vers le pilier Services, dans lequel il bénéficiera d'un soutien direct et pourra collaborer avec d'autres unités de prestation de services au personnel des Nations Unies, chargées notamment, au sein de la Section des services de santé, de la question – toujours plus pertinente – du soutien psychosocial, l'accent étant mis sur les soins de santé mentale du personnel.

C. Coopération au niveau régional

48. La Mission poursuivra sa collaboration étroite avec l'IGAD, l'Union africaine et la communauté diplomatique pour garantir la mise en œuvre inclusive, pacifique, participative et crédible de l'Accord revitalisé. Elle continuera en outre de favoriser l'établissement de partenariats en vue d'une meilleure coordination de l'appui apporté aux niveaux international et régional à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix, ainsi que de coopérer avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basés à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud.

49. La Mission continuera de coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devienne pleinement fonctionnel, grâce à un soutien logistique et à un appui opérationnel et au titre de la sécurité et des communications.

50. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services aux missions clientes, dont la MINUSS, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestations et voyages officiels, traitement des demandes de prestation (relatives, entre autres, aux indemnités pour frais d'études et aux demandes de remboursement de frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, et transports et contrôle des mouvements.

51. La Mission continuera de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux. Conformément à la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/770), il est proposé de transférer pendant cet exercice tous les postes de la Section de l'appui centralisé aux achats relevant des budgets des missions de maintien de la paix au budget du Centre de services régional, y compris huit postes relevant de la MINUSS (1 P-3, 2 agent(e)s du Service mobile, 3 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

52. La coordination à l'échelle du système ainsi que la planification et la programmation intégrées resteront au rang des principales priorités de la MINUSS pour l'exercice 2021/22, cette dernière cherchant à renforcer la cohérence et l'effet des actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en favorisant la complémentarité des activités mandatées et la mise en œuvre du Cadre de coopération

de l'ONU pour la période 2019-2021. Le Cadre de coopération continuera de guider les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud, l'objectif étant d'obtenir des résultats dans quatre domaines prioritaires : a) consolidation de la paix et de la gouvernance ; b) amélioration de la sécurité alimentaire et redressement des économies locales ; c) renforcement des services sociaux ; d) avancement des femmes et des jeunes. La MINUSS a participé à l'élaboration de ce cadre et continuera de collaborer avec les parties concernées pour veiller à la cohérence stratégique et continue des activités menées dans les domaines prioritaires. En outre, tirant parti de l'élan positif et du soutien dont bénéficient les activités favorisant le relèvement et la résilience depuis la signature de l'Accord revitalisé, elle poursuivra sa collaboration au niveau opérationnel avec les partenaires de développement et de l'aide humanitaire, grâce à l'exécution de programmes conjoints dans les domaines prioritaires. Ces programmes porteront notamment sur la protection des civils, et plus particulièrement des femmes et des enfants ; sur l'appui au retour de plein gré, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés ; sur la participation des femmes et l'égalité des genres ; sur l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé ; sur l'appui au dialogue engagé sur le plan national.

53. En outre, compte étant tenu de l'optimisme prudent généré par l'Accord revitalisé et conformément au plan d'action exposé dans le rapport du Secrétaire général sur la planification future des sites de protection des civils (S/2019/741), la MINUSS, en consultation avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire, a entrepris de transformer progressivement ses sites de protection des civils en camps de personnes déplacées conventionnels, qui seront placés sous le contrôle souverain du Gouvernement provisoire revitalisé. À cet égard, la Mission conservera le même *modus operandi*, à savoir de coopérer étroitement avec les partenaires qui œuvrent dans les domaines de l'action humanitaire et de la protection pour ce qui est de repérer les grands dangers se posant en matière de protection et y faire face, de soutenir les retours en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées, d'assurer la fourniture d'une aide humanitaire dans un plus large périmètre et d'apporter une réponse efficace à la pandémie de COVID-19. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) continuera de faciliter la concertation entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires afin d'intensifier la coopération et l'intégration des activités sur l'ensemble du territoire national.

54. Le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud, mis en place par la Mission en 2018, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, continue d'évoluer, se transformant en un espace d'échange constructif sur lequel peuvent compter de multiples acteurs à la poursuite d'objectifs communs de consolidation de la paix et de développement pour mettre à profit les avantages comparatifs de leurs activités et bénéficier des compétences et de l'expertise de chacun. À la fois mécanisme de financement et plateforme de coordination, le fonds d'affectation spéciale s'appuie sur l'ambition exprimée par le Secrétaire général de renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies et permet d'encourager et de faciliter l'élaboration de programmes plus harmonieux et complémentaires. Né d'une initiative conjointe entre la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, il contribue à la mobilisation stratégique et à l'alignement des efforts de consolidation de la paix à l'échelle de l'Organisation, de manière cohérente et solidaire. Plutôt que d'être axé sur l'exécution de projets de lutte contre la violence et les conflits indépendants les uns des autres, le fonds d'affectation spéciale promeut la coopération entre de multiples acteurs, qu'il encourage à œuvrer au même endroit et au même moment afin d'agir efficacement sur les causes profondes et les moteurs structurels des conflits, qu'ils soient politiques, sécuritaires, sociaux ou économiques.

Cette approche stratégique, qui fait intervenir le pouvoir mobilisateur de la Mission en matière de politique et de consolidation de la paix et s'appuie sur son influence politique et ses capacités de médiation diplomatique afin d'obtenir les résultats fixés pour les programmes à l'échelle du système, permet de poser des bases plus robustes en vue de la mise en œuvre et du renforcement de l'Accord revitalisé et favorise la création d'environnements politiques et sécuritaires stables, dans lesquels il est possible de lancer des programmes de renforcement de la résilience plus poussés, tout en exploitant un potentiel accru de relèvement et de développement. Des efforts en matière de réconciliation, de stabilisation et de résilience offrant des possibilités d'adaptation et de complémentarité des actions entreprises sont ainsi déployés en vue de parvenir à un changement de longue durée et d'aider les communautés à récolter les bénéfices économiques à long terme d'une paix durable, tout en renforçant leurs moyens de subsistance.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

55. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

56. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2020/21	1	1	2	2	2	8	3	–	11
Postes proposés 2021/22	1	1	3	2	2	9	3	–	12
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Conseillers spéciaux									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Postes proposés 2021/22	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2021/22	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2020/21	–	–	4	1	–	5	–	–	5
Postes proposés 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette	–	–	(4)	(1)	–	(5)	–	–	(5)
Bureau de l'appui opérationnel									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2021/22	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2021/22	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2020/21	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Postes proposés 2021/22	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2020/21	–	1	4	1	2	8	4	2	14
Postes proposés 2021/22	–	1	4	1	2	8	4	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)									
Postes approuvés 2020/21	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Postes proposés 2021/22	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2020/21	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Postes proposés 2021/22	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	3	3	22	15	15	58	24	8	90
Postes proposés 2021/22	3	3	19	14	15	54	24	8	86
Variation nette	–	–	(3)	(1)	–	(4)	–	–	(4)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes

57. Le tableau 2 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2

Changements proposés : direction exécutive et administration

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Groupe de la protection des civils	Suppression	(1)	P-3	
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	Transfert	(3)	P-4	Destination : Section de la protection, de la transition et de la réintégration de la composante 1 (anciennement Section des secours, de la réintégration et de la protection)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Transfert	1	P-5	Origine : Groupe de la protection des civils
Total		(4)		

Groupe de la protection des civils

58. Consciente des changements intervenus dans le contexte sociopolitique et opérationnel au Soudan du Sud qui ont conduit à la transition et à la modification correspondante de ses propres priorités et constatant que les activités du Groupe de la protection des civils et celles de la Section des secours, de la réintégration et de la protection se chevauchent, la Mission propose d'ajuster les effectifs de personnel civil en conséquence en reconfigurant et en fusionnant le Groupe et la Section pour en faire la Section de la protection, de la transition et de la réintégration, qui sera chargée d'exécuter les tâches prescrites à la MINUSS pour ce qui est de protéger les civils, de faciliter le retour et la réinsertion des déplacés et des réfugiés et de créer les conditions permettant l'acheminement de l'aide humanitaire.

59. Avec le regroupement du Groupe de la protection des civils avec la Section des secours, de la réintégration et de la protection, il est proposé de procéder aux interventions suivantes concernant les postes :

a) Suppression d'un poste de spécialiste de la protection des civils (P-3) dans le Groupe de la protection des civils, les activités étant regroupées au sein d'une seule section et les effectifs de la Mission étant légèrement réajustés au vu des progrès réalisés dans la reconversion des sites de protection des civils en camps de déplacés administrés par le Gouvernement provisoire revitalisé ;

b) Transfert d'un poste de spécialiste hors classe de la protection des civils (P-5) du Groupe de la protection des civils au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le ou la titulaire du poste étant chargé de donner des conseils stratégiques au Chef de la Mission sur toutes les questions relatives aux orientations générales et aux stratégies en matière de protection des civils. Grâce à ce transfert, le Chef de la Mission sera régulièrement informé des menaces existantes et nouvelles contre les civils et toutes les questions relatives à la protection des civiles seront traitées selon une approche globale de manière à tirer efficacement parti des

ressources de la Mission pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie de protection des civils applicable à l'échelle de la Mission ;

c) Transfert de trois postes de spécialiste de la protection des civils (P-4) du Groupe de la protection des civils à la nouvelle Section de la protection, de la transition et de la réintégration, ce qui permettra à la Mission de réorienter ses activités pour mieux appuyer la transition et le relèvement rapide, d'œuvrer à la protection des civils selon une démarche plus intégrée associant toutes ses composantes et de renforcer les activités d'analyse et de programmation conjointes, à court et à long terme, avec le Gouvernement provisoire revitalisé, les membres de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, d'autres partenaires d'aide humanitaire et de protection et l'équipe de pays des Nations Unies.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

60. Dans le cadre de la proposition tendant à ajuster les effectifs de personnel civil en reconfigurant et en fusionnant le Groupe de la protection des civils et la Section des secours, de la réintégration et de la protection pour en faire la Section de la protection, de la transition et de la réintégration, il est proposé qu'un poste de spécialiste hors classe de la protection des civils (P-5) soit transféré du Groupe de la protection des civils au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme décrit au paragraphe 59 b).

Composante 1 : protection des civils

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques	<p>1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2019/20 : 161 ; 2020/21 : 145 ; 2021/22 : 155)</p> <p>1.1.2 Communication avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2019/20 : 1 502 réunions ; 2020/21 : 760 réunions ; 2021/22 : 770 réunions)</p>

Produits

- Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelle nationale par le Gouvernement provisoire revitalisé pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils
- Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des déplacés : organisation de 12 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour
- Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale – 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu'avec d'éventuels auteurs de troubles

- Appui aux civils dans les zones sujettes à des heurts et les zones de retour et aux déplacés présents sur les sites d'accueil situés à proximité des bases de la MINUSS et d'autres sites, ainsi que dans des centres d'accueil, afin de régler les différends intercommunautaires : tenue de 10 ateliers mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire revitalisé, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et des Vice-Présidents, des ministères concernés et du groupe parlementaire des femmes, ainsi qu'avec des éléments intéressés de l'opposition
- Fourniture d'un appui au renforcement du dialogue entre le Gouvernement provisoire revitalisé, l'opposition, la société civile, les acteurs armés non étatiques, les groupes armés et les communautés : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils
- Tenue, au niveau national, de 4 ateliers consultatifs et, au niveau infranational, de 10 ateliers consultatifs avec les autorités publiques, notamment des spécialistes de la sécurité et de l'état de droit, et les acteurs de la société civile, avec les objectifs suivants : instaurer un climat de sécurité pour les femmes et les filles ; mener des initiatives visant à réduire le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre ; accroître le nombre d'activités liées aux moyens de subsistance entreprises par des femmes et examiner les valeurs et les normes relatives au genre, dans le cadre de l'application de la stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre de la MINUSS
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres parties au conflit aux fins de l'exécution d'ordres et de plans d'action concernant la violence sexuelle liée aux conflits, conformément aux engagements officiels qui ont été pris, notamment l'application du plan de mise en œuvre énoncé dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées à des conflits, publié en octobre 2014, ainsi que du communiqué publié unilatéralement, en décembre 2014, par le Président et commandant en chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
- Dialogue avec les comités de haut niveau et les comités techniques et fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique à ces comités : organisation de 2 réunions ministérielles de haut niveau et de 12 réunions des comités techniques nationaux sur les questions de protection de l'enfance aux fins de l'exécution du plan d'action global visant à prévenir et combattre les violations à l'égard des enfants au Soudan du Sud
- Organisation d'une conférence nationale sur les enfants touchés par un conflit armé afin de trouver des solutions communes avec diverses parties prenantes pour une meilleure protection des enfants et de déterminer des mesures de prévention durables
- Organisation d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils par : a) la production de 160 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux (notamment celles qui font connaître les activités des éléments en uniforme et favorisent l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réinsertion volontaires des déplacés), qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS et auprès d'organes de presse externes ; b) la conception et l'organisation de 60 manifestations ou activités de consolidation de la paix dans tout le Soudan du Sud, au niveau des collectivités, sur les plateformes en ligne ou à la radio ; c) 6 conférences de presse de la MINUSS ; d) la diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix, y compris un programme hebdomadaire d'une heure sur Radio Miraya consacré aux artisans de la paix

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles au Soudan du Sud (2019/20 : non disponible ; 2020/21 : 4 000 ; 2021/22 : 3 500)

1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2019/20 : 3 ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3)

1.2.3 Activités de levé, puis de neutralisation et d'élimination de mines terrestres et engins non explosés susceptibles de constituer une menace pour les civils, dans des zones situées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS ou dans d'autres secteurs (2019/20 : 2 824 ; 2020/21 : 1 200 ; 2021/22 : 1 000)

Produits

- Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention tenant compte des questions de genre et associant toutes les composantes concernées de la Mission
- Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation
- 3 744 jours-personne de patrouilles d'unités pour protéger les civils vivant dans les zones concernées en prévenant toute forme de violence, l'objectif étant d'instaurer des conditions propices au retour et à la réinstallation volontaires et sûrs des personnes déplacées et des réfugiés, en effectuant des patrouilles mobiles en étoile (13 compagnies enregistrant 24 jours de patrouille mobile par mois pendant 12 mois)
- 360 jours de patrouilles aériennes de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, dans toute la zone de la mission (30 jours de patrouille aérienne par mois pendant 12 mois)
- 1 200 jours-personne de patrouilles d'unités menées par des observateurs militaires opérant en équipes intégrées (10 jours-personne de patrouille pour chacun des 10 bureaux locaux pendant 12 mois) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'engager le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations qui puissent être mises à profit pour les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées à des conflits
- 180 jours de patrouilles effectuées par l'unité fluviale pour améliorer la protection des civils le long du Nil Blanc en assurant la protection et le transport des patrouilles intégrées de la MINUSS et en menant des opérations de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire et d'assistance (10 patrouilles ordinaires par mois pendant 12 mois et 10 patrouilles par mois pendant 6 mois durant la saison des pluies)
- Mise en œuvre de 15 projets à impact rapide visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones à forte prévalence de violence intercommunautaire et les zones de déplacement, en apportant un appui à la réhabilitation et à la reconstruction des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit afin de favoriser la coexistence pacifique et de renforcer la responsabilité
- En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour atténuer les problèmes de protection : évaluation des besoins de protection et facilitation de

6 dialogues avec les collectivités, y compris les organisations de femmes, et les autorités des États, afin de renforcer la capacité de celles-ci de protéger les civils

- Coordination avec les groupes et organismes humanitaires pour faciliter l'échange et la diffusion d'informations et la collecte d'éléments sur la reconversion des sites de protection des civils
- Fourniture d'un appui au Comité de vérification conjoint pour la vérification et le contrôle des casernes, des centres de formation et des établissements militaires dans l'ensemble du pays afin de repérer, d'examiner, d'enregistrer et de libérer les enfants associés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et à d'autres groupes armés : organisation de 20 missions de sensibilisation à la protection de l'enfance
- Repérage et déminage de 1 000 zones contaminées ou présumées telles et enlèvement ou destruction de 20 000 engins explosifs, dont des mines terrestres, dans les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils
- Sensibilisation d'urgence de 150 000 civils, dont des femmes, au danger que présentent les mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale en rendant celle-ci mieux à même de détecter, d'atténuer et de signaler des risques associés aux engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- 1 460 jours-équipes de cynodétection d'explosifs (jusqu'à 4 équipes déployées quotidiennement dans 3 sites principaux), pour effectuer, au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, notamment les sites de protection des civils, des contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs
- 175 200 jours-personne de patrouilles d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, 3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée, 4 unités de police constituées, pendant 365 jours), afin de renforcer la confiance, de mener des patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise dans les camps de déplacés, les lieux de retour des déplacés et les zones de violence sexuelle et fondée sur le genre, d'apprécier la situation et de faire face aux situations de troubles publics à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS, des zones exemptes d'armes et des camps de déplacés, et notamment d'assurer la sécurité des agents humanitaires
- 94 900 jours-personne de patrouille de policiers hors unités constituées aux alentours des anciens sites de protection des civils de la MINUSS et dans les camps de déplacés et d'autres zones de forte concentration de déplacés (2 policiers hors unités constituées par patrouille, 13 patrouilles par jour, aux 10 bureaux locaux, pendant 365 jours) afin de renforcer la confiance, de mener des patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise dans les camps de déplacés, les lieux de retour des déplacés et les zones de violence sexuelle et fondée sur le genre, de maintenir une présence policière et d'entretenir des relations avec la population locale, de mener des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission et de suivre et signaler les menaces à la sécurité et les violations des droits humains
- En collaboration avec les partenaires concernés sur les sites d'accueil des déplacés situés à proximité des bases de la MINUSS à Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, dont des femmes, aux fins suivantes : contribuer à la prévention de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et soutenir les mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends
- Élaboration d'un programme applicable à l'échelle de la Mission qui vise à réduire la violence de proximité, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre perpétrée contre des femmes et des enfants, avec la participation active des femmes ; ce programme comprend la sensibilisation, l'information, la promotion du principe de responsabilité et d'espaces de dialogue, le renforcement des infrastructures et des capacités de paix, ainsi que l'appui aux activités de subsistance et aux initiatives professionnelles, grâce à la collaboration et aux partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réinsertion, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre des déplacés et réfugiés (2019/20 : 3,9 millions ; 2020/21 : 4,2 millions ; 2021/22 : 3,8 millions)

1.3.2 Estimation du nombre de rapatriés au Soudan du Sud, selon la Commission nationale de secours et de relèvement et d'autres entités des Nations Unies (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 500 000 ; 2021/22 : 1 000 000)

1.3.3 Atténuation de la menace posée par les mines terrestres et les engins non explosés grâce aux levés et aux opérations de déminage auxquels il est procédé pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés et des réfugiés (2019/20 : 8 millions de mètres carrés remis à disposition ; 2020/21 : 7 millions de mètres carrés ; 2020/21 : 6 millions de mètres carrés)

1.3.4 Nombre de mécanismes d'appui au règlement pacifique des litiges concernant le logement, la terre et la propriété afin d'encourager les retours volontaires et sûrs, l'accent étant mis sur la promotion des droits des femmes à la terre et à la propriété (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 1 ; 2021/22 : 2)

Produits

- Organisation et exécution de 25 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits, la sensibilisation et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et les autres partenaires concernés, appui aux autorités nationales compétentes en vue de l'établissement de partenariats visant à la mise au point, au niveau des États, de 10 plans de retour et de relèvement privilégiant la remise en état et le rétablissement des services de base, et donnant aux populations déplacées, y compris les femmes et les jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour, un meilleur accès aux moyens de subsistance
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et d'autres partenaires concernés, appui au retour ou à la réinstallation volontaires en toute sécurité des personnes déplacées
- Aide à l'organisation de 10 réunions consultatives tenant compte des questions de genre entre les autorités locales, les communautés d'accueil, les populations de retour et les organisations de femmes, afin de faire face aux problèmes qui surviennent au moment du retour et de la réinsertion ; organisation, par exemple, de visites de reconnaissance, de réunions-débats et de discussions de groupe
- Exécution de 35 projets à effet rapide visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de retour en vue de faciliter le retour de plein gré et en toute sécurité et la réinsertion des déplacés et des populations vulnérables, et à accroître la résilience des communautés afin d'éviter d'autres déplacements, compte dûment tenu des besoins particuliers des femmes

- Activités de levé et de déminage menées sur 6 millions de mètres carrés afin de permettre aux populations d’y circuler librement et de s’y réinstaller de plein gré et en toute sécurité
- Fourniture d’une assistance et de conseils techniques à l’appareil judiciaire national afin de promouvoir l’application du principe de responsabilité : renforcement des liens qui existent entre les différents éléments du système de justice, et appui aux audiences foraines et aux effectifs du secteur judiciaire qui ont été spécialement chargés d’enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d’autres violations graves des droits humains et d’en poursuivre les auteurs
- Fourniture d’un appui, dans tous les bureaux locaux, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l’homme, à la mise en œuvre du projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise : tenue de 70 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de la personne, à l’instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés, à l’intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes
- Fourniture d’un appui, d’une assistance et d’avis techniques à la Police nationale sud-soudanaise : organisation de stages de formation à l’intention de 4 000 agentes et agents de police destinés à être déployés dans des commissariats de police sur l’ensemble du territoire sud-soudanais, l’objectif étant de les doter de compétences en matière de protection des civils, de compétences techniques de base en matière de maintien de l’ordre et de les familiariser avec les normes internationalement acceptées dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre et des interventions dans ce domaine, de la conduite d’enquêtes, de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre du maintien de l’ordre et de la participation des femmes aux services de police, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l’homme ; organisation, dans tous les bureaux locaux, d’ateliers de sensibilisation d’une semaine à l’intention de la Police nationale et des autres organes chargés de faire respecter la loi pour perfectionner leur connaissance des droits de la personne et du droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la gestion des cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées à des conflits, et pour garantir le bon fonctionnement des commissariats dans les zones de retour et les zones de forte concentration de déplacés (55 ateliers)
- Fourniture d’une assistance technique et de coordination aux autorités nationales afin de faire connaître les réformes visant à protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété et renforcer les cadres juridiques permettant de résoudre pacifiquement les litiges fonciers, rendre opérationnels les droits fonciers des femmes et aider les personnes déplacées à protéger et à réaffirmer leurs droits au logement, à la terre et à la propriété
- Fourniture de conseils et d’un appui techniques aux institutions nationales chargées de l’état de droit, de la justice et de l’administration pénitentiaire afin de renforcer progressivement leur présence et leurs capacités dans les zones de retour et les zones de forte concentration de déplacés, l’objectif étant d’aider à créer un environnement protecteur pour les civils et de faciliter le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des déplacés, y compris des femmes et des filles

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre des conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2019/20 : 577 ; 2020/21 : 350 ; 2021/22 : 130)

1.4.2 Augmentation du nombre des initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2019/20 : 140 ; 2020/21 : 90 ; 2021/22 : 95)

1.4.3 Augmentation du nombre des accords de paix conclus localement (2019/20 : 75 ; 2020/21 : 30 ; 2021/22 : 35)

Produits

- Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes qui permettraient de mieux comprendre la dynamique locale (y compris la dimension genre) des conflits et faciliteraient la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement, notamment celles lancées par des femmes
- Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 30 séances de sensibilisation et de 20 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles
- Tenue de 20 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les organisations de femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement provisoire revitalisé et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
- Fourniture d'un appui au Gouvernement provisoire revitalisé, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales dans les zones accueillant des déplacés – 15 activités axées sur la gestion des conflits, les bons offices et la navette diplomatique
- Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, les groupes interconfessionnels, les réseaux de femmes et les associations de femmes et de jeunes à Boma – au niveau des comtés et de l'État – dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation – 10 sessions de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui technique destiné à améliorer la base de connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs du système de droit écrit et des tribunaux coutumiers : organisation de 11 ateliers de formation et de sensibilisation à l'intention des acteurs du système de justice et de 11 ateliers de formation et stages de formation des formateurs sur l'intégration des questions de genre et des droits humains à l'intention du Service national des prisons, du Service national de sécurité et de la Police nationale sud-soudanaise
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des autorités locales ainsi que des chefs traditionnels et des responsables communautaires pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment des mécanismes de dialogue et de réconciliation associant toutes les parties et tenant compte des questions de genre – 30 rencontres et 10 ateliers de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social – 20 réunions de sensibilisation et 10 forums de dialogue
- Fourniture d'un appui destiné à promouvoir les initiatives de paix locales, l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition – 9 campagnes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange entre écoles et communautés, y compris les ambassadeurs ou les clubs pour la paix, et 16 activités sportives ou culturelles

Facteurs externes

Le Gouvernement provisoire revitalisé assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée des conditions de sécurité et de stabilité propres à encourager et à permettre le retour et la réinstallation des déplacés. Les autres facteurs déterminants comprennent l'engagement des autorités et institutions locales et la liberté de circulation du personnel de la MINUSS lors de ses patrouilles. La persistance des tensions politiques, les retards accusés dans le processus de paix, les combats et l'aggravation de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, conduisent d'autres civils à

chercher refuge sur les sites de la MINUSS, ne permettent que des progrès limités pour ce qui est du retour et de la réinstallation des déplacés, et réduisent l'espace opérationnel dans des zones de conflit ouvert.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

Catégorie										Total	
I. Observateurs militaires											
Effectif approuvé 2020/21										242	
Effectif proposé 2021/22										242	
Variation nette										-	
II. Contingents											
Effectif approuvé 2020/21										16 758	
Effectif proposé 2021/22										16 758	
Variation nette										-	
III. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2020/21										733	
Effectif proposé 2021/22										733	
Variation nette										-	
IV. Unités de police constituées											
Effectif approuvé 2020/21										1 280	
Effectif proposé 2021/22										1 280	
Variation nette										-	
V. Personnel civil											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>					
Division des affaires politiques											
Postes approuvés 2020/21	-	-	3	2	-	5	2	-	-	7	
Postes proposés 2021/22	-	-	3	2	-	5	2	-	-	7	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Division de l'information et de la communication											
Postes approuvés 2020/21	-	1	3	3	3	10	34	8	-	52	
Postes proposés 2021/22	-	1	3	3	3	10	34	8	-	52	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Section de la protection, de la transition et de la réintégration (anciennement Section des secours, de la réintégration et de la protection)											
Postes approuvés 2020/21	-	-	4	8	2	14	23	7	-	44	
Postes proposés 2021/22	-	-	5	8	1	14	23	7	-	44	
Variation nette	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	-	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2020/21	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Postes proposés 2021/22	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2020/21	–	3	7	10	10	30	154	17	201
Postes proposés 2021/22	–	3	7	10	10	30	154	17	201
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2020/21	–	1	10	10	1	22	20	31	73
Postes proposés 2021/22	–	1	10	9	1	21	20	31	72
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau de la chef de la police									
Postes approuvés 2020/21	–	2	8	2	3	15	1	–	16
Postes proposés 2021/22	–	2	8	2	3	15	1	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Postes proposés 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(4)	(4)	(11)
Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	8	–	10	4	2	16
Postes proposés 2021/22	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(10)	–	(10)
Total partiel									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Effectif proposé 2021/22	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	1	–	1	1	2	4	
Postes proposés 2021/22	–	–	–	1	–	1	1	2	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (personnel civil)										
Postes approuvés 2020/21	1	9	39	46	22	117	246	71	434	
Postes proposés 2021/22	1	9	39	44	20	113	252	67	432	
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	(4)	6	(4)	(2)	
Total (personnel civil)										
Effectif approuvé 2020/21	1	9	39	46	22	117	256	71	444	
Effectif proposé 2021/22	1	9	39	44	20	113	252	67	432	
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	(4)	(4)	(4)	(12)	
Total (I-V)										
Effectif approuvé 2020/21									19 457	
Effectif proposé 2021/22									19 445	
Variation nette									(12)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 6 postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 10 emplois

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes

61. Le tableau 4 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la composante 1 (Protection des civils).

Tableau 4
Changements proposés : composante 1 (Protection des civils)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section de la protection, de la transition et de la réintégration (anciennement Section des secours, de la réintégration et de la protection)	Suppression	(3)	2 P-4 et 1 SM	

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
	Transfert	3	P-4	Origine : Groupe de la protection des civils (Direction exécutive et administration)
Division des affaires civiles	Suppression	(1)	P-3	
Groupe du VIH/sida	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	(11)	1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 3 AN, 1 GN et 4 VNU	Destination : pilier Services (composante Appui)
Centre d'analyse conjointe de la Mission	Transformation	10	AN	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Transformation	(10)	AN [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
Total		(12)		

Section de la protection, de la transition et de la réintégration (anciennement Section des secours, de la réintégration et de la protection)

62. La Section des secours, de la réintégration et de la protection mène les activités suivantes : s'occuper de l'administration des sites de protection des civils, y compris la reconversion de ces sites, et diriger la planification des interventions d'urgence de la Mission visant à faire face à l'afflux de civils dans les bases des Nations Unies ; cerner les besoins en matière de protection, proposer des solutions et aider à la mise en place de mesures préventives ; faciliter le retour de plein gré, dans la sécurité et la dignité, et la réinstallation des personnes déplacées, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres intervenants humanitaires.

63. Les progrès faits pendant l'exercice 2020/21 pour reconvertir et transférer les sites de protection des civils au Gouvernement provisoire revitalisé vont décharger la Section des secours, de la réintégration et de la protection de la responsabilité importante qu'est l'administration coordonnée de ces sites. Compte tenu des changements intervenus au Soudan du Sud qui ont amené cette transition et la modification des priorités de la Mission, il est proposé que les programmes de travail et les activités exécutés par le Groupe de la protection des civils et la Section des secours, de la réintégration et de la protection soient regroupés pour être assumés par une nouvelle unité administrative dénommée Section de la protection, de la transition et de la réintégration.

64. Au vu de la modification des priorités de la Mission, du transfert des sites de protection des civils au Gouvernement provisoire revitalisé et de la fusion du Groupe de la protection des civils avec la Section des secours, de la réintégration et de la protection, il est proposé, à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, d'apporter les changements suivants au tableau d'effectifs :

a) Suppression de deux postes d'administrateur(trice) chargé(e) des secours, de la réintégration et de la protection (P-4) et d'un poste d'assistant(e) au budget et aux finances (agent(e) du Service mobile) ;

b) Modification du nom de la Section des secours, de la réintégration et de la protection, qui devient la Section de la protection, de la transition et de la réintégration, et transfert de trois postes de spécialiste de la protection des civils (P-4) du Groupe de la protection des civils à la nouvelle section. L'objectif de cette fusion est de faciliter l'application d'une approche unifiée associant toutes les composantes

de la Mission à la protection des civils, de tirer parti des économies d'échelle et d'éliminer les doubles emplois, ce qui permettrait une exécution plus efficace des activités prescrites.

Division des affaires civiles

65. La Division des affaires civiles est actuellement dotée d'un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) dont le ou la titulaire est chargé(e) d'aider à l'administration des sites de protection des civils, l'accent étant mis sur les zones de retour. Avec la reconversion et le transfert de ces sites au Gouvernement provisoire revitalisé, ce sera celui-ci qui sera responsable de l'administration des camps et des activités de programme et d'appui connexes. Par conséquent, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires (P-3) à la Division des affaires civiles.

Groupe du VIH/sida

66. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé que le Groupe du VIH/sida composé de 11 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 3 AN, 1 GN et 4 VNU) soit rattaché, non plus à la composante 1 (Protection des civils), mais à la Section des services de santé du pilier Services de la composante appui et devienne le Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida.

67. Le rattachement du Groupe du VIH/sida à la Section des services de santé permettra d'assurer au sein de la mission un soutien supplémentaire en matière de santé publique et d'améliorer la préparation aux interventions d'urgence, considérée comme un besoin essentiel des missions. Les services médicaux de la MINUSS pourront ainsi tableur sur les compétences dont dispose le Groupe du VIH/sida en matière de promotion de la santé et les mettre à profit dans d'autres activités de prévention des maladies et de promotion sanitaire, y compris dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises ou situations d'urgence de santé publique.

68. Le Groupe du VIH/sida dispose des compétences nécessaires pour mener des activités d'information et de promotion sanitaires concernant le VIH/sida et l'exécution des mandats de la Mission. En raison du caractère évolutif et dynamique des problèmes de santé publique, des crises sanitaires et des épidémies et pandémies mondiaux, il faut mener en permanence des activités d'information et de promotion sanitaires. Le Groupe s'y emploiera activement, en axant son action sur tout problème et toute crise de santé publique qui survient. Il contribuera aux activités d'information et de promotion sanitaires visant à lutter contre d'autres maladies infectieuses comme le paludisme, la tuberculose, la fièvre hémorragique virale (notamment la maladie à virus Ebola), les maladies d'origine alimentaire ou hydrique, l'hépatite et les autres maladies sexuellement transmissibles. Il collaborera également avec le Bureau du (de la) chef du service médical et contribuera aux activités de promotion sanitaire sur la prévention des maladies chroniques comme le diabète, l'hypertension, le cancer, la promotion de modes de vie saines, la nutrition, la santé mentale et le bien-être général du personnel.

Centre d'analyse conjointe de la Mission

69. Il est proposé que 10 emplois d'analyste adjoint(e) de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) soient transformés en postes pour l'exercice 2021/22. Les titulaires de ces emplois (un par bureau local) épaulent constamment la Mission, qui peut ainsi mieux apprécier la situation et utiliser efficacement son dispositif d'alerte rapide, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2514 (2020), ainsi qu'améliorer la collecte d'informations, la localisation et l'analyse des faits survenus, le suivi, la vérification, la notification

immédiate et la diffusion des informations et les mécanismes d'intervention, notamment pour riposter à des menaces ou à des attaques contre les civils. La transformation de ces emplois en postes contribuera également à la réalisation de l'objectif de l'Action pour le maintien de la paix consistant à assurer une veille prospective constante et efficace et à signaler rapidement les faits survenus afin de pouvoir régler les problèmes par des solutions politiques. Les informations fournies par les titulaires de ces emplois permettent à la direction de la Mission de prendre des décisions éclairées. En outre, les titulaires de ces emplois aident le personnel de la Mission à mieux comprendre les populations locales et leurs préoccupations et contribuent à la collecte et à la validation des informations, ce qui permet au Centre d'analyse conjointe de la Mission de fournir de meilleures analyses aux chefs des bureaux locaux, contribuant ainsi à améliorer la prise de décisions en général.

70. Bien que les emplois susmentionnés aient été financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) lorsqu'ils avaient été créés durant l'exercice 2014/15, les services assurés par leurs titulaires se sont avérés essentiels en ce qu'ils ont permis de répondre aux besoins à court et à moyen terme de la Mission en matière d'alerte et d'intervention rapides et de protection et ils demeureront un élément important de la Mission pendant un certain temps. Grâce à la capacité d'analyse sur le terrain offerte par ces personnes, la Mission et son centre d'analyse conjointe pourront continuer de se tenir au courant de la dynamique locale et concevoir des stratégies d'intervention solides permettant à la Mission de remplir son mandat de protection et de prévenir toute reprise des violences politiques qui pourrait compromettre la poursuite du processus de paix.

71. La transformation des 10 emplois d'analyste adjoint(e) de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en postes permettra au Centre d'analyse conjointe de la Mission de conserver toute sa robustesse et d'assurer les services essentiels qu'il lui est demandé de fournir. Sans une perception globale du contexte local et des analyses approfondies fournies par les analystes adjoints de l'information, le dispositif d'alerte et d'intervention rapides de la Mission perdra beaucoup de son efficacité, ce qui pourrait avoir des incidences sur la protection des civils.

Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent	2.1.1 Nombre de cas confirmés de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2019/20 : 1 132 ; 2020/21 : 950 ; 2021/22 : 900)
	2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant aveuglément et sans discrimination (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

Produits

- Collecte et vérification d'informations sur les violations du droit international des droits de l'homme, les atteintes à celui-ci et des violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles

liées aux conflits, et repérage des signes avant-coureurs de violations des droits humains grâce aux mesures suivantes : a) la conduite, dans tout le pays, de missions d'enquête spécifiques, de missions et de patrouilles intégrées et de visites de suivi régulières sur le terrain ; b) l'établissement du profil des principaux acteurs étatiques et non étatiques ayant commis des violations des droits humains et des atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays afin d'amener ces personnes à en répondre et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme ; c) la publication de 3 rapports publics sur la situation des droits humains au Soudan du Sud

- Renforcement des moyens d'action des organisations de la société civile et apport d'une assistance technique en vue de favoriser et de promouvoir une culture des droits humains, grâce aux mesures suivantes : a) renforcement des capacités opérationnelles des organisations de la société civile et appui à différentes parties prenantes aux fins de la promotion et de la protection des droits humains (par exemple, activités de surveillance, d'enquête, de collecte de preuves et de signalement concernant les violations des droits humains) et de la traduction en justice des auteurs de violations, grâce à l'octroi de 10 subventions et à l'organisation de 150 actions de sensibilisation ; b) organisation d'événements médiatiques et de campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits humains (Journée des droits de l'homme, journées internationales des personnes handicapées et des défenseurs des droits humains)
- Coordination aux niveaux national et infranational de campagnes d'information menées dans toute la zone de la Mission en vue de promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, notamment organisation et exécution de 12 activités de sensibilisation dans tout le pays, dont 4 ateliers et 4 émissions de radio, à l'occasion de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », de la Journée internationale des femmes et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, en concertation avec les ministères et les organisations de la société civile concernés
- Protection des droits humains des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays, et maintien d'un dialogue avec les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées via la fourniture d'un appui à 5 programmes d'aide juridictionnelle gérés par des organisations de la société civile ainsi que la tenue de réunions mensuelles et de 11 ateliers de sensibilisation et séances de formation
- Prestation d'une assistance technique et logistique aux organisations de la société civile et au Ministère de la justice afin de favoriser la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle et d'amener les auteurs de violations des droits humains à en répondre, conformément aux normes internationales, par le renforcement des capacités opérationnelles de 5 organisations de la société civile engagées dans ces processus et l'organisation de 11 réunions consultatives et activités de sensibilisation portant sur les mécanismes de justice transitionnelle
- Apport d'un soutien et d'une assistance technique destinés à renforcer les connaissances et les compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres parties au conflit en ce qui concerne les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre la violence sexuelle et aux droits de l'enfant, grâce à la tenue de réunions de coordination et d'une concertation mensuelles et de 6 sessions de formation
- Prestation d'un appui technique au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, à l'Assemblée législative nationale provisoire et aux parties prenantes en ce qui concerne l'Examen périodique universel, par l'organisation de 2 réunions consultatives trimestrielles, la mise à disposition de services d'appui pour les visites sur le terrain et la rédaction de rapports en vue de l'application des traités internationaux relatifs aux droits humains qui ont été ratifiés
- Fourniture d'une assistance technique à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud par la tenue de 10 ateliers axés sur la surveillance de la situation relative aux droits humains ainsi que sur la conduite d'enquêtes, la collecte d'informations et l'établissement de rapports aux fins de la protection et de la promotion de ces droits et par l'organisation, en coopération avec des organisations de la société civile, de 30 réunions sur les droits humains dans l'ensemble du pays, l'objectif étant d'assurer le suivi des principales questions et recommandations en matière de droits humains

- Fourniture d'un appui technique aux acteurs étatiques et locaux du système judiciaire afin d'améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, les filles et les autres groupes vulnérables, grâce au déploiement de membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fournis par des gouvernements et chargés de dispenser assistance et conseils techniques en vue de faire progresser l'administration de la justice, d'amener plus efficacement les auteurs de violations à en répondre, de mieux assurer la sûreté et la sécurité et un traitement humain aux suspects et aux personnes condamnées placés en détention et d'améliorer la coordination dans l'ensemble de la chaîne judiciaire
- Exécution d'activités visant à appuyer le Gouvernement et à l'inciter, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte
- Mise en place d'activités destinées à inciter la population locale et la Police nationale sud-soudanaise à mettre en commun des informations concernant les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment sur les mécanismes de signalement, par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de programmes d'information à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables locaux, des organisations de la société civile et des représentants des jeunes et des femmes
- Conduite d'une campagne de communication nationale sur les activités prescrites de la Mission consistant à surveiller et à vérifier la situation relative aux droits humains et à en rendre compte de manière impartiale, ainsi qu'à lutter contre l'impunité des auteurs de violations et d'exactions, au moyen des mesures suivantes : a) production de 35 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux ; b) diffusion, sur Radio Miraya, de 8 messages d'intérêt public et de 40 épisodes d'une heure du programme axé sur les droits humains intitulé « Your Rights » ; c) organisation de 2 activités de sensibilisation et distribution de produits promotionnels pour faire connaître la Journée de l'enfant africain, la Journée internationale des femmes, la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, soit directement auprès de la population locale soit par l'intermédiaire de plateformes digitales ou radiophoniques

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de victimes confirmées d'exactions et de violations, notamment de violences sexuelles liées aux conflits, en particulier parmi les femmes et les filles (2019/20 : 145 ; 2020/21 : 189 ; 2021/22 : 189)

2.2.2 Rapports traitant des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2019/20 : 2 ; 2020/21 : 4 ; 2021/22 : 4)

Produits

- Mise en œuvre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui permettent de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation de 4 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements et l'établissement de 4 rapports trimestriels sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits, qui seront présentés au Siège de l'Organisation des Nations Unies

- Organisation et tenue, avec des représentants des parties au conflit, de 6 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application des engagements pris au regard de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci
- Fourniture d'un appui technique au Ministère de la défense et des anciens combattants pour l'aider à unifier les plans d'action portant sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits qui ont été avalisés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, par l'organisation de 4 activités de sensibilisation, notamment des réunions et des dialogues
- Apport d'une assistance et d'un soutien techniques à la Direction de la justice militaire et à d'autres institutions judiciaires afin de renforcer leurs capacités techniques et le cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud et d'amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes, grâce à l'organisation de 2 ateliers visant à améliorer la coordination et la coopération entre les responsables de la justice civile et militaire et à la prestation d'un appui technique et logistique à la mise en service de 2 tribunaux militaires mobiles, l'objectif étant de faciliter l'application des mesures de responsabilité internes élaborées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple
- Promotion des activités de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violences commises contre les enfants dans tous les États du Soudan du Sud au moyen de 20 ateliers locaux organisés par la police des Nations Unies avec des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des membres de la population locale, des représentants des forces de l'ordre ainsi que des acteurs de la société civile, l'objectif étant de sensibiliser les participants aux menaces que pose la violence sexuelle et fondée sur le genre et de renforcer les activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et les violations commises dans ce domaine

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Nombre confirmé d'enfants victimes de violations graves – enrôlement dans des forces ou des groupes armés, viol ou autres formes de violence sexuelle, meurtre, atteintes à l'intégrité physique ou enlèvement, notamment (2019/20 : 181 ; 2020/21 : 200 ; 2021/22 : 180)

2.3.2 Adoption de mesures fonctionnelles claires destinées à assurer l'application partielle ou intégrale du plan d'action global visant à mettre fin aux six types de violations graves commises contre des enfants

Produits

- Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)

- Coordination des activités de protection de l'enfance moyennant l'organisation de 4 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance
- Organisation, au niveau national, de 2 ateliers à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 2 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants, et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 40 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention des parties au conflit, des autorités centrales et locales et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui à l'exécution du plan d'action global, y compris les ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les injonctions interdisant et criminalisant le recrutement et l'emploi d'enfants, le viol et les violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité, en organisant 2 séances de formation destinées aux juristes militaires et aux forces de l'ordre
- Apport d'une assistance technique visant à appuyer la conception et la mise en place d'un système de justice pour mineurs efficace et juste, y compris pour les mineurs qui risquent d'être associés au conflit, et l'application des dispositions relatives au principe de responsabilité qui figurent dans le plan d'action de 2020 du Gouvernement sud-soudanais sur les enfants touchés par le conflit armé au Soudan du Sud

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord de paix ; le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix ; les parties au conflit s'engagent sans réserve à libérer tous les enfants associés aux forces et groupes armés, notamment en mettant en œuvre un plan d'action et en autorisant l'accès sans entrave à leurs zones de cantonnement et à leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants soldats.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)

	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2020/21	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Postes proposés 2021/22	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2020/21	–	–	3	6	–	9	13	7	29
Postes proposés 2021/22	–	–	3	6	–	9	13	7	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Postes proposés 2021/22	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	2	3	7	25	4	36	
Postes proposés 2021/22	–	–	2	2	3	7	25	4	36	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Effectif approuvé 2020/21	–	1	25	32	6	64	78	42	184	
Effectif proposé 2021/22	–	1	25	32	6	64	78	42	184	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

3.1.1 Réduction (en pourcentage) du nombre d'obstacles à l'accès humanitaire (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 30 %)

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies de circuler librement (2019/20 : 6 531 km ; 2020/21 : 3 500 km ; 2021/22 : 4 000 km)

Produits

- Travail de coordination avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement aux niveaux national et étatique afin de garantir le partage des informations en temps utile et la concordance des plans et des priorités, le but étant d'améliorer l'accès des acteurs humanitaires et les conditions d'exécution de l'action humanitaire
- Opérations de repérage et de déminage dans 500 villes et villages situés dans des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ; vérification de toutes les aires de poser d'hélicoptères et bandes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution des missions par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin de garantir la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et des intervenants humanitaires
- 150 jours de patrouille de l'unité fluviale visant à permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de circuler en toute sécurité le long du Nil Blanc (6 patrouilles aller-retour d'escorte sur barges, 25 jours par patrouille)
- 1 200 jours de patrouille visant à garantir aux organismes humanitaires un accès sûr aux aéroports, aux routes et à d'autres sites (100 jours de patrouille par mois pendant 12 mois)

- Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales
- Réalisation d'une campagne multimédia nationale destinée à promouvoir le mandat et les réalisations de la Mission pour ce qui est de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de 80 produits multimédias, notamment des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, qui seront diffusés sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; production de 40 programmes radiophoniques d'une heure intitulés « Working Together », axés sur les activités humanitaires menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

3.2 Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées et de la liberté de circulation

3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou d'autres parties désignées, les biens et les installations situés autour du périmètre des complexes de la MINUSS et des camps de déplacés (2019/20 : 383 ; 2020/21 : 442 ; 2021/22 : 400)

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2019/20 : 265 ; 2020/21 : 265 ; 2021/22 : 264)

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

Produits

- Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord
- Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes
- Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée
- Diffusion à l'intention des parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles

- Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 21 sites de la MINUSS
- Action de plaider auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents des services d'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces

Facteurs externes

L'application de l'Accord revitalisé et le processus de paix progressent ; la situation économique ne pèse pas sur la sécurité ; les autorités gouvernementales, les acteurs militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'accord sur le statut des forces, la liberté de circulation et l'inviolabilité des camps de déplacés

Tableau 6

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Postes proposés 2021/22	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection, de la transition et de la réintégration (anciennement Section des secours, de la réintégration et de la protection)									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	4	1	7	12	5	24
Postes proposés 2021/22	–	–	2	4	1	7	12	5	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	5	11	2	18	26	12	56
Effectif proposé 2021/22	–	–	5	11	2	18	26	12	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

4.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix et promotion du processus de paix

4.1.1 Les institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé sont restructurées, reconstituées et opérationnelles

4.1.2 Les tâches visées dans l'Accord revitalisé sont accomplies

4.1.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à la prise en compte des questions de genre sont appliquées

Produits

- Offre de bons offices aux parties au conflit pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales tenant compte des questions de genre et reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, auquel les femmes participent à tous les niveaux et à toutes les étapes
- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui opérationnel, en tenant dûment compte des questions de genre et des résultats principaux, au Gouvernement, en premier lieu, ainsi qu'au Parlement et aux institutions et organes de contrôle créés en application de l'Accord revitalisé, afin d'accroître leur capacité à s'acquitter de leurs mandats prioritaires, notamment concernant les dispositions relatives à l'égalité des genres, et de favoriser une gouvernance efficace, transparente et à l'écoute, à l'appui du programme de réforme général, dans le respect de l'Accord revitalisé
- Organisation et tenue de 10 forums et ateliers avec des représentants des partis politiques et les principaux acteurs de la société civile, y compris des représentantes d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de 24 réunions avec des parties prenantes sud-soudanaises, notamment des groupes confessionnels, des représentants des personnes en situation de handicap, des associations de jeunes, des organisations de femmes et des membres du milieu universitaire, pour débattre de questions essentielles et favoriser un dialogue libre et ouvert ainsi que la participation pleine et entière à la vie politique
- Promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et des mesures prescrites dans l'Accord revitalisé en faveur de l'égalité des genres, y compris le quota visant à renforcer la représentation et la pleine participation des femmes au sein des institutions, par les moyens suivants : a) sensibilisation des femmes membres d'organisations de la société civile ; b) tenue de 32 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 forum à l'échelon national afin de favoriser le dialogue et les échanges à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; c) appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile
- Promotion de la justice transitionnelle et de l'obligation de rendre des comptes et, à cette fin, fourniture d'une assistance technique en vue de la création et du lancement de mécanismes de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et de l'organisation de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle
- Appui aux activités visant à instaurer la confiance entre les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition et entre les populations des régions contrôlées par le Gouvernement et celles des régions contrôlées par l'opposition et, à cette fin, organisation de 10 forums de dialogue, visites d'échange, rassemblements publics et autres manifestations, l'accent étant mis sur l'intégration et la participation des femmes et des jeunes, dans le but de créer des conditions propices au processus de paix national
- Appui au renforcement du rôle que jouent les parties prenantes à l'échelle locale – notamment les acteurs non étatiques, les villages, les campements pastoraux, les associations de chefs, les femmes et les jeunes – dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, au moyen de l'organisation de 10 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations

- Organisation d'une campagne de communication nationale à l'appui du processus de paix, consistant en :
 - a) 25 activités de sensibilisation visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale, menées localement ou par l'intermédiaire de plateformes en ligne et de radios ;
 - b) la production et la diffusion de supports promotionnels, tels que des exemplaires de l'Accord revitalisé ou des documents d'information sur les élections ;
 - c) la production de 160 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ;
 - d) la diffusion radiophonique de 40 émissions d'une heure de la série « Democracy in Action » (La démocratie à l'œuvre) et de 40 émissions de deux heures de la série « Round Table » (Table ronde), axées sur la paix et les élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Les institutions créées en application de l'Accord revitalisé pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat en veillant à une participation et une représentation adéquates des femmes

4.2.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, y compris de représentantes et représentants des Sud-soudanaises et des Sud-soudanais, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2019/20 : 8 ; 2020/21 : 12 ; 2021/22 : 12)

4.2.2 Les 9 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont prêtes à intervenir et donnent rapidement suite aux plaintes pour violation du cessez-le-feu

4.2.3 La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser les travaux des équipes de surveillance et de vérification et veiller à l'efficacité et à l'efficience de la surveillance, de la vérification et de la communication des progrès réalisés dans le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité

Produits

- Offre de bons offices afin d'aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment grâce à la participation à 12 réunions de la Commission
- Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, de 12 colloques avec les membres du corps diplomatique et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Offre de bons offices afin de favoriser la coopération et la coordination continues et efficaces entre les entités régionales et les autres partenaires, notamment l'Union africaine, l'IGAD et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et de gouvernance durables et non exclusifs
- Appui au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, par les moyens suivants : participation à 12 réunions de la direction du

Mécanisme ; offre de logements et d'un soutien administratif et logistique aux équipes de surveillance et de vérification ; échanges quotidiens avec les équipes du Mécanisme afin de coordonner les opérations

- Fourniture d'un appui aux activités des 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 360 jours-personne de patrouille assurés par des équipes intégrées (30 jours-personne de patrouille par mois pendant 12 mois)

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé, notamment celles relatives à l'égalité des genres et au quota de femmes, sont intégrées dans la Constitution de transition et la constitution définitive

4.3.1 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'adoption d'une constitution définitive par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif

4.3.2 Augmentation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principales parties prenantes, y compris des femmes, aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et aux campagnes de sensibilisation, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, y compris sur les questions de genre, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord revitalisé
- Offre de bons offices, de conseils et d'un appui concernant la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle au moyen de réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale
- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment technique, à la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de l'élaboration du texte de la constitution définitive, notamment en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, et organisation de 4 ateliers auxquels participent des membres de la Commission, visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive
- Coordination, par l'intermédiaire de l'instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté au processus de révision constitutionnelle, afin que celui-ci soit concerté et systématique
- Organisation de 6 tables rondes auxquelles participent des groupes cibles d'acteurs sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction d'une constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.4 Les préparatifs des élections se déroulent dans le respect des obligations nationales et internationales relatives aux élections

4.4.1 Le cadre juridique applicable aux élections est adopté en ayant à l'esprit qu'il faut mettre en place des procédures tenant compte des questions de genre et assurer la participation des femmes sur un pied d'égalité

4.4.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections crédibles et pacifiques, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Apport d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et de toutes et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile
- Fourniture de conseils stratégiques, d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités afin d'accompagner les efforts nationaux visant à reconstituer la Commission électorale nationale à Djouba et au niveau des États
- Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et des groupes connexes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique
- Appui à l'organisation d'ateliers de formation aux fonctions de direction à l'intention des agentes électorales, des futures candidates, des médias et des électeurs et électrices, axés sur la participation des femmes aux opérations électorales
- Réalisation d'examens analytiques du cadre juridique existant applicable aux élections afin de mettre en évidence les points à améliorer dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Mise en place d'un dispositif de coordination de l'assistance électorale, notamment des consultations mensuelles avec la communauté diplomatique et les partenaires concernés, afin de permettre une réelle cohésion entre les bons offices et l'assistance technique, de favoriser la cohérence des prestations et d'éviter les chevauchements

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

4.5 Instauration d'un climat de sécurité pour tous, y compris pour les femmes et les filles, par une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée par le Gouvernement provisoire d'union nationale

4.5.1 Mise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé et élaboration d'un plan d'action privilégiant la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration pendant la période de transition, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes à ce processus, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte des questions de genre

4.5.2 Progrès sur la voie de la réforme du secteur de la justice et de la primauté du droit, en particulier sur le plan des réformes judiciaires définies dans l'Accord revitalisé

Produits

- Offre de bons offices, de conseils stratégiques et d'une assistance technique afin de faciliter un accord politique sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration

avec la participation et la représentation des femmes, au moyen d'un dialogue suivi avec le Gouvernement provisoire d'unité nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les institutions transitoires chargées de la sécurité, notamment en ce qui concerne les dispositions de l'Accord revitalisé relatives à l'égalité des genres, en étroite coordination avec les partenaires internationaux et régionaux

- Suivi et analyse des institutions transitoires de sécurité établies dans le cadre de l'Accord revitalisé et prestation de conseils stratégiques et d'une assistance technique à l'appui de la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité
- Offre de conseils stratégiques, d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités en vue d'accompagner les efforts nationaux visant à rétablir l'état de droit et à réformer le secteur de la justice en tenant compte des questions de genre, notamment les réformes judiciaires définies au chapitre 1 de l'Accord revitalisé, conditions préalables à la progression du processus de paix
- Appui à l'intégration des forces dans les institutions de sécurité civile, notamment la police nationale sud-soudanaise et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, en assurant, par exemple, une formation en cours d'emploi et une formation continue aux attributions de base et aux fonctions spécifiques du personnel pénitentiaire et de la police

Facteurs externes

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et mécanismes prévus dans l'Accord revitalisé et de respecter les délais fixés pour la mise en place de ceux-ci ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à tous ; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision constitutionnelle et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 4 (appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

Catégorie							Total		
I. Personnel fourni par des gouvernements									
Effectif approuvé 2020/21							88		
Effectif proposé 2021/22							88		
Variation nette							–		
		<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Postes proposés 2021/22	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2020/21	–	1	5	5	2	13	6	–	19
Postes proposés 2021/22	–	1	5	5	2	13	6	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division des affaires civiles										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	–	2	6	4	12	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	–	2	6	4	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	–	1	1	4	1	6	
Postes proposés 2021/22	–	–	–	–	1	1	4	1	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section consultative sur les questions d'état de droit										
Postes approuvés 2020/21	–	1	9	3	2	15	2	3	20	
Postes proposés 2021/22	–	1	8	3	2	14	2	3	19	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Total partiel (II)										
Postes approuvés 2020/21	–	2	17	14	6	39	18	12	69	
Postes proposés 2021/22	–	2	16	14	6	38	18	12	68	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Total (I et II)										
Effectif approuvé 2020/21										157
Effectif proposé 2021/22										156
Variation nette										(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

72. Le tableau 8 récapitule les changements proposés pour la composante 4 (appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix).

Tableau 8

Changements proposés : composante 4 (appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Division des affaires civiles	Réaffectation	1	Agents des services généraux	Assistant(e) (liaison) transformé en assistant(e) d'équipe
	Réaffectation	(1)	Agents des services généraux	
Section consultative sur les questions d'état de droit	Suppression	(1)	P-5	
Total		(1)		

Division des affaires civiles

73. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) de liaison (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national) de la Division des affaires civiles et de le convertir en poste d'assistant(e) d'équipe dans la même section afin d'offrir un appui plus large à la section, notamment lors de la conduite d'activités sur le terrain. Le (la) titulaire apportera son concours à différentes activités, notamment s'agissant de programmes relatifs à la gestion des conflits, à la réconciliation, à la cohésion, aux migrations, au renforcement des capacités, au rapprochement, aux questions frontalières et à l'aide au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'appui ainsi fourni dans ces domaines contribuera à renforcer un contrôle complet de la qualité des programmes et des activités de sensibilisation et permettra ainsi à la Mission de maintenir sa réputation en matière de prestation de services.

Section consultative sur les questions d'état de droit

74. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) à la Section consultative sur les questions d'état de droit afin que les effectifs de la Section correspondent mieux à ses priorités stratégiques, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de protection des sites civils.

Composante 5 : appui

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables	<p>5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2019/20 : 79 % ; 2020/21 : ≥ 90 % ; 2021/22 : ≥ 90 %)</p> <p>5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 6,6 % ; 2020/21 : 5 % \pm 1 % ; 2021/22 : 5,4 % \pm 1 %)</p> <p>5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 28 % ; 2020/21 : ≥ 37 % ; 2021/22 : ≥ 37 %)</p> <p>5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 61 ; 2020/21 : ≤ 101 ; 2021/22 : ≤ 101)</p> <p>5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 368 ; 2020/21 : ≤ 120 ; 2021/22 : ≤ 120)</p> <p>5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 100)</p> <p>5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave,</p>

moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 94 % ; 2020/21 : ≥ 85 % ; 2021/22 : ≥ 85 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 85 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2019/20 : 2 000 ; 2020/21 : ≥ 1 800 ; 2021/22 : ≥ 1 800)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2019/20 : 5 % ; 2020/21 : ≤ 20 % ; 2021/22 : ≤ 20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 96 % ; 2020/21 : ≥ 95 % ; 2021/22 : ≥ 95 %)

Produits

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 26 appareils (7 avions et 19 hélicoptères)
- Réalisation de 19 163 heures de vol prévues (14 543 effectuées par des prestataires commerciaux, 4 620 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 26 appareils, ainsi que pour 34 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 128 148 100 dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 813 civils (900 agents recrutés sur le plan international, 1 447 agents recrutés sur le plan national, 16 temporaires et 450 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 21 sites
- Exécution de 8 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 313 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 2 centrales solaires
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 42 puits ou trous de sonde et 17 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 105 stations d'épuration
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 26 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 53,0 millions de litres de carburant (19,6 pour les opérations aériennes, 0,1 pour les opérations maritimes ou fluviales, 4,1 pour les transports terrestres et 29,2 pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 17 sites

Services liés aux technologies

- Fourniture de 4 968 radios portatives, de 2 479 radios mobiles pour véhicules et de 392 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (55 microterminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 110 liaisons hertziennes), et gestion de forfaits pour 150 téléphones satellitaires et 2 200 téléphones mobiles
- Fourniture de 5 300 ordinateurs et de 674 imprimantes pour un effectif moyen de 5 094 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 358 appareils et 45 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 45 réseaux locaux et réseaux étendus dans 42 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 9 600 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (9 dispensaires de niveaux I et 2 de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires de niveau I desservant les unités de police constituées et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 157,0 millions de dollars ; réception, gestion et distribution de 24 000 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la Mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles,

des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 404,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 013 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 733 membres de la police des Nations Unies et 1 280 membres d'unités de police constituées) et de 88 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 14 110 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 15 475 militaires et policiers et 42 membres du personnel fourni par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 942 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 438 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 487 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 4 236 véhicules appartenant aux contingents et de 13 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Exploitation et entretien de 1 942 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 438 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 487 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 4 236 véhicules appartenant aux contingents et de 13 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette
- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 664 logements
- Organisation de 2 142 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de 7 centres fixes et 4 centres mobiles proposant au personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention du personnel de la Mission

Tableau 9
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2020/21	–	1	5	7	9	22	7	5	34
Postes proposés 2021/22	–	1	4	6	6	17	5	2	24
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(3)	(5)	(2)	(3)	(10)
Service de la gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2020/21	–	1	18	13	58	90	104	32	226
Postes proposés 2021/22	–	1	19	10	56	86	104	32	222
Variation nette	–	–	1	(3)	(2)	(4)	–	–	(4)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2020/21	–	1	18	31	104	154	338	101	593
Postes proposés 2021/22	–	1	18	29	99	147	333	101	581
Variation nette	–	–	–	(2)	(5)	(7)	(5)	–	(12)
Pilier Services (comprend la Section des technologies)									
Postes approuvés 2020/21	–	1	18	26	131	176	476	167	819
Postes proposés 2021/22	–	1	20	27	130	178	482	174	834
Variation nette	–	–	2	1	(1)	2	6	7	15
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Postes proposés 2021/22	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	–	5	11	16	–	–	16
Variation nette	–	–	–	–	(16)	(16)	–	–	(16)
Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté)									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Effectif proposé 2021/22	–	–	2	39	160	201	125	–	326
Variation nette	–	–	–	–	(16)	(16)	–	–	(16)
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2020/21	–	4	61	111	451	627	1 050	305	1 982
Postes proposés 2021/22	–	4	63	106	440	613	1 049	309	1 971
Variation nette	–	–	2	(5)	(11)	(14)	(1)	4	(11)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	5	27	32	–	–	32	
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	–	5	11	16	–	–	16	
Variation nette	–	–	–	–	(16)	(16)	–	–	(16)	
Total (composante 5)										
Effectif approuvé 2020/21	–	4	61	116	478	659	1 050	305	2 014	
Effectif proposé 2021/22	–	4	63	111	451	629	1 049	309	1 987	
Variation nette	–	–	2	(5)	(27)	(30)	(1)	4	(27)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 14 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 16 emplois

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes

75. Les tableaux 10 à 14 récapitulent les changements proposés pour la composante 5 (Appui) :

Tableau 10

Changements proposés : composante 5 (Appui), Bureau (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Groupe chargé des questions de qualité de vie	Suppression	(1)	P-3	
	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	(9)	1 P-4, 3 SM, 2 GN et 3 VNU	Nouveau rattachement hiérarchique : pilier Services
Total		(10)		

Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes

Groupe chargé des questions de qualité de vie

76. Conformément aux recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel (P-3) du Groupe chargé des questions de qualité de vie dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins

opérationnels de la Mission. Il est également proposé que le Groupe et ses neuf postes restants (1 P-4, 3 agent(e)s du Service mobile, 2 agent(e)s des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies), actuellement rattachés au Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission, soient placés sous l'autorité du pilier Services (composante Appui). Cette restructuration permettra au Groupe de bénéficier du soutien direct d'autres unités de prestation de services au personnel des Nations Unies et de synergies opérationnelles avec ces unités, ainsi que de tirer parti des services toujours plus importants de soutien psychosocial, fournis par la Section des services de santé, compte tenu de l'accent mis sur la santé mentale du personnel.

Tableau 11

Changements proposés : composante 5 (Appui), Service de la gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Centre d'appui à la Mission	Suppression	(2)	SM	
	Réaffectation/ Reclassement	(1)	SM	} Changement de fonctions précédentes : administrateur(trice) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (agent(e) du Service mobile) ; nouvelles fonctions : poste de logisticien(ne) [agent du Service mobile (1 ^{re} classe)]
	Réaffectation/ Reclassement	1	SM (1 ^{re} classe)	
	Transfert	1	SM	
	Transfert	1	AN	Origine : Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États)
Section de l'analyse et de la conformité	Réaffectation	1	SM	} Changement de fonctions précédentes : assistant(e) administratif(ve) ; nouvelles fonctions : assistant(e) (gestion des risques et de la conformité)
	Réaffectation	(1)	SM	
	Réaffectation	1	SM	} Changement de fonctions précédentes : assistant(e) administratif(ve) ; nouvelles fonctions : analyste de la gestion et des programmes
	Réaffectation	(1)	SM	
	Transfert	1	GN	
Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États)	Suppression	(1)	P-3	
	Transfert	(1)	SM	Destination : Centre d'appui à la Mission
	Transfert	(1)	AN	Destination : Centre d'appui à la Mission
	Transfert	(1)	GN	Destination : Section de l'analyse et de la conformité
	Section des ressources humaines	Reclassement	(1)	P-3
Reclassement		1	P-4	
Centre intégré de formation du personnel des missions	Suppression	(1)	P-3	
Total		(4)		

Service de la gestion des opérations et des ressources

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

77. Conformément aux recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé d'apporter au Service de la gestion des opérations et des ressources les changements présentés dans le tableau 11 ci-dessus, lesquels sont expliqués en détail dans les paragraphes 78 à 87 ci-après.

Centre d'appui à la Mission

78. Il est proposé de supprimer deux postes [un poste d'assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (agent(e) du Service mobile) et un poste de logisticien(ne) (agent(e) du Service mobile)] au Centre d'appui à la Mission dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

79. Il est également proposé de réaffecter et de reclasser un poste d'administrateur(trice) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (agent(e) du Service mobile) au Centre d'appui à la Mission, qui deviendrait un poste de logisticien(ne) [agent(e) du Service mobile (1^{re} classe)] dans la même section, aux fins du renforcement et de la coordination des activités de gestion des munitions dans l'ensemble de la Mission. Celle-ci détient actuellement plus de 790 tonnes de munitions, dont environ 15 % sont inutilisables et nécessitent des solutions adaptées. Les risques de défaillance à cet égard peuvent entraîner des incidents aux conséquences graves. Une gestion efficace des armes et des munitions est essentielle si l'on veut garantir le respect des procédures et des mesures de sécurité. Publiée en janvier 2020, la première édition du Manuel des Nations Unies sur la gestion des munitions fournit des mesures de contrôle complètes couvrant le stockage, la sécurité et la logistique, tient compte des Directives techniques internationales sur les munitions et uniformise les bonnes pratiques et les approches déjà mises en place dans les missions en vue d'améliorer et de renforcer la sûreté et la sécurité des munitions sur le terrain. À cet égard, la MINUSS s'efforcera de gérer les munitions déployées dans le cadre de la Mission de manière efficace et efficiente, conformément aux normes énoncées dans le Manuel, de sorte à réduire au minimum les risques pour le personnel de la Mission et les populations environnantes. Le (la) titulaire sera notamment chargé(e) de : veiller au respect des politiques existantes en matière de gouvernance et de gestion administrative des armes et des munitions ; mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir une gestion appropriée des munitions et des armes ; mener diverses activités relatives aux armes et aux munitions de la Mission (inspections, suivi, stockage, élimination, vérification et communication d'informations) ; conseiller les hauts responsables de la Mission sur les questions techniques liées à la gestion des armes et des munitions dans le respect des politiques de l'ONU.

80. Il est en outre proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile), actuellement rattaché à la Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États), au Centre d'appui à la Mission afin d'optimiser l'efficacité des fonctions assurées dans le cadre de ce poste. Le (la) titulaire est chargé(e) de coordonner l'appui administratif fourni aux bureaux locaux. Les principales attributions associées au poste consistent à coordonner les questions liées aux ressources humaines, au budget et aux finances, à organiser des conférences, à rédiger des procès-verbaux et à organiser des ateliers. Elles seraient exercées de manière plus efficace si le poste relevait du Centre d'appui à la Mission, étant donné que celui-ci est responsable des activités principales de coordination avec les bureaux

locaux. Ce transfert permettra au (à la) titulaire de s'acquitter plus efficacement des fonctions attachées au poste et de régler plus rapidement les problèmes administratifs en tirant parti de la coordination du Centre d'appui à la Mission avec les bureaux locaux.

81. Il est proposé de transférer un poste de logisticien(ne) adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), actuellement rattaché à la Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États), au Centre d'appui à la Mission afin d'optimiser l'efficacité des fonctions assurées dans le cadre de ce poste. Le (la) logisticien(ne) adjoint(e) de la Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États) est chargé(e) de l'ensemble des activités de coordination et de soutien logistique menées à l'appui des bureaux locaux. Les principales attributions associées au poste consistent à coordonner les activités logistiques avec les bureaux locaux. Elles seraient exercées de manière plus efficace si le poste relevait du Centre d'appui à la Mission, étant donné que celui-ci est responsable des activités de coordination principale avec les bureaux locaux. Ce transfert permettra au (à la) titulaire de s'acquitter plus efficacement des fonctions attachées au poste et de régler plus rapidement les problèmes logistiques en tirant parti de la coordination du Centre d'appui à la Mission avec les bureaux locaux.

Section de l'analyse et de la conformité

82. La Section de l'analyse et de la conformité est actuellement composée du Groupe de l'analyse et de la gestion des risques, du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement et du Groupe de la gestion de l'information. Pour l'exercice budgétaire 2021/22, le Groupe de l'analyse et de la gestion des risques sera supprimé et ses fonctions seront réparties entre deux nouveaux groupes, à savoir le Groupe de la gestion des risques et de la coordination du contrôle et le Groupe de l'analyse décisionnelle, du suivi des résultats et des projets, qui auront chacun des priorités et des compétences techniques propres. Le premier sera chargé de fournir des services d'analyse décisionnelle, d'élaborer des tableaux de bord permettant de contrôler l'exécution des activités d'appui à la Mission et de mettre en œuvre des initiatives de transformation opérationnelle et de gestion du changement dans l'ensemble de la Mission, tandis que le second sera responsable des activités de coordination des audits et de soutien menées à l'échelle de la Mission, de la gestion du risque institutionnel, de la résilience organisationnelle et de la continuité des opérations au sein de la Division de l'appui à la Mission. À cet égard, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) de la Section de l'analyse et de la conformité et d'en faire un poste d'assistant(e) (gestion des risques et contrôle de la conformité) au sein du nouveau Groupe de la gestion des risques et de la coordination du contrôle, et de réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un poste d'analyste de la gestion et des programmes au sein du nouveau Groupe de l'analyse décisionnelle, du suivi des résultats et des projets.

83. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui serait cédé par la Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États) à la Section de l'analyse et de la conformité, pour renforcer les capacités du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement. Ce transfert permettrait à la Mission de continuer à améliorer ses performances en matière d'environnement. Le (la) titulaire offrira une assistance à la Section dans divers domaines, notamment en réalisant des inspections visant à vérifier que les normes concernant l'environnement et la sécurité et l'hygiène au travail sont respectées, en organisant des formations à ce sujet à l'intention du personnel de la Mission et du personnel en uniforme et en

mettant en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne relatives à la gestion de l'environnement.

84. Il est en outre proposé de supprimer un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) du Groupe de la gestion de l'information, qui est rattaché à la Section de l'analyse et de la conformité, dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États)

85. Il est proposé de transférer trois postes (1 poste d'agent(e) du Service mobile, 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui relèvent actuellement de la Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États), au Centre d'appui à la Mission et à la Section de l'analyse et de la conformité, comme indiqué aux paragraphes 80, 81 et 83 ci-dessus.

Section des ressources humaines

86. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste de spécialiste des ressources humaines pour renforcer le Groupe des services de soutien spécialisé de la Section et fournir un meilleur appui stratégique à l'équipe dirigeante s'agissant de la planification des effectifs, de la fourniture de conseils stratégiques sur la gestion des aptitudes, de la planification du redimensionnement de la Mission et de la collecte, de l'analyse et de la communication des données. Le Groupe est responsable de nombreuses activités clés en matière de ressources humaines, notamment des affaires traitées dans le cadre de l'administration de la justice, de l'appui apporté en matière de contrôle et d'audit, de la gestion des connaissances ainsi que des processus et des activités de transformation opérationnels. Le reclassement proposé correspond aux attributions et aux responsabilités attachées au poste.

Centre intégré de formation du personnel des missions

87. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé(e) de la formation (P-3) au Centre intégré de formation du personnel des missions dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Tableau 12

Changements proposés : composante 5 (Appui), Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section de la gestion des entrepôts et des stocks	Suppression	(1)	P-3	
Section des transports aériens	Suppression	(1)	SM	
Section de la distribution (contrôle des mouvements)	Suppression	(2)	SM	
Section de la gestion du matériel et des stocks	Réaffectation/ Reclassement	(1)	P-4	} Changement de fonctions précédentes : fonctionnaire de l'approvisionnement (P-4) ; nouvelles fonctions : chef de la Section de gestion du matériel et des stocks (P-5)
	Réaffectation/ Reclassement	1	P-5	
Section de l'appui centralisé aux achats	Transfert (entre sources de financement)	(8)	1 P-3, 2 SM, 3 AN et 2 GN	Inscription au budget du Centre de services régional d'Entebbe
Total		(12)		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes

88. Conformément aux recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé d'apporter à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement les changements présentés dans le tableau 12 ci-dessus, lesquels sont expliqués en détail dans les paragraphes 89 à 93 ci-après.

Section de la gestion des entrepôts et des stocks

89. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) de la Section de la gestion des entrepôts et des stocks dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Section des transports aériens

90. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile) de la Section des transports aériens dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Section de la distribution (contrôle des mouvements)

91. Il est proposé de supprimer deux postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) de la Section de la distribution (contrôle des mouvements) dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Section de la gestion du matériel et des stocks

92. Il est proposé de réaffecter et de reclasser un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-4) à la Section de la gestion du matériel et des stocks, qui deviendrait un poste de chef de la Section de la gestion du matériel et des stocks (P-5), afin de renforcer les procédures de gestion du matériel de la Mission et de veiller au strict respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en matière de communication de l'information. À la suite du dernier audit du Comité des commissaires aux comptes et d'examen internes approfondis, il est apparu nécessaire de disposer de compétences et de mesures de contrôle transversales en matière de gestion des actifs, notamment pour ce qui est de l'examen du traitement comptable des actifs et des projets. Au cours de l'exercice 2021/22, la responsabilité de la gestion et de la comptabilisation des actifs dans l'ensemble de la Mission incombera au premier chef à la Section de la gestion du matériel et des stocks, dont les attributions ainsi accrues comprendront l'élaboration et la coordination des politiques. À cet égard, la Section devra établir et superviser la procédure de comptabilisation des projets de construction menés à l'échelle de la Mission, échanger régulièrement avec le Siège au sujet des cas complexes, publier des directives locales concernant les mises à jour apportées aux politiques de gestion des actifs et aux normes IPSAS et coordonner les activités de comptabilisation des actifs entre les sections concernées de la Mission. Le reclassement proposé contribuera à renforcer la Section et permettra ainsi à la Mission de développer des capacités de suivi et d'établissement de rapports distinctes des capacités de mise en œuvre, d'améliorer la coordination entre les composantes et les sections et de fournir une piste d'audit plus transparente pour les cas individuels moyennant la centralisation, au sein d'une même section, des informations et des documents pertinents qui étaient auparavant répartis entre plusieurs sections.

Section de l'appui centralisé aux achats

93. Conformément à la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/770), il est proposé, pour cet exercice, de financer au moyen du budget du Centre de services régional tous les postes de la Section de l'appui centralisé aux achats qui relevaient des budgets des missions de maintien de la paix, y compris huit postes de la MINUSS (1 P-3, 2 agent(e)s du Service mobile, 3 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Tableau 13

Changements proposés : composante 5 (Appui), pilier Services

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida (anciennement Groupe du VIH/sida)	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	11	1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 3 AN, 1 GN et 4 VNU	Rattachement hiérarchique précédent : composante 1 (Protection des civils)
Groupe chargé des questions de qualité de vie	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	9	1 P-4, 3 SM, 2 GN et 3 VNU	Rattachement hiérarchique précédent : Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission
Section des technologies	Suppression	(2)	SM	} Changements de fonctions précédentes : assistant(e) transports ; nouvelles fonctions : assistant(e) administratif(ve)
Section des transports	Suppression	(1)	SM	
	Réaffectation	1	SM	
	Réaffectation	(1)	SM	
Section du génie	Suppression	(2)	SM	} Changements de fonctions précédentes : assistant(e) médical(e) ; nouvelles fonctions : assistant(e) (budget et finances)
Section des services de santé	Réaffectation	1	SM	
	Réaffectation	(1)	SM	
Total		15		

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 7 postes

94. Conformément aux recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé d'apporter à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement les changements présentés dans le tableau 13 ci-dessus, lesquels sont expliqués en détail dans les paragraphes 95 à 101 ci-après.

Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida (anciennement Groupe du VIH/sida)

95. Il est proposé que le Groupe du VIH/sida et ses 11 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent(e) du Service mobile, 3 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies), actuellement rattachés à la composante 1

(Protection des civils), soient placés sous l'autorité du pilier Services (composante Appui) et deviennent le Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida, comme indiqué aux paragraphes 66 à 68 ci-dessus.

Groupe chargé des questions de qualité de vie

96. Il est proposé que le Groupe chargé des questions de qualité de vie et neuf de ses postes (1 P-4, 3 agent(e)s du Service mobile, 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies), actuellement rattachés au Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission, soient placés sous l'autorité du pilier Services (composante Appui), comme indiqué au paragraphe 76 ci-dessus.

Section des technologies

97. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (Service mobile) et un poste de technicien(ne) en télécommunications (Service mobile) de la Section des technologies dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Section des transports

98. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) (transports) (Service mobile) de la Section des transports dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction aux besoins opérationnels de la Mission.

99. Il est également proposé de réaffecter, dans la même Section, un poste d'assistant(e) (transports) (Service mobile) et d'en faire un poste d'assistant(e) administratif(ve) afin de rationaliser les services administratifs liés aux transports, l'objectif étant d'apporter un appui en matière de planification budgétaire et de recherche de fournisseurs lors des procédures d'achat de biens et de services et d'avoir une structure hiérarchique conforme aux directives existantes de façon à renforcer l'application du principe de responsabilité et à améliorer la prestation de services pour les clients internes et externes. Le (la) titulaire sera notamment chargé(e) d'établir le projet préliminaire de budget de la Section et de le saisir dans le système prévu à cet effet, de mettre à jour le plan d'acquisition de la Section dans l'outil correspondant, de contrôler et de gérer le budget de la Section, de superviser la gestion des contrats et d'assurer un suivi des recettes des services fournis selon le principe de recouvrement des coûts aux clients internes et externes.

Section du génie

100. Il est proposé de supprimer un poste de technicien(ne) (approvisionnement en eau et assainissement) (agent(e) du Service mobile) et un poste d'assistant(e) (gestion des installations) (agent(e) du Service mobile) de la Section du génie dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

Section des services de santé

101. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) médical(e) (agent(e) du Service mobile) de la Section des services de santé et d'en faire un poste d'assistant(e) (budget et finances) dans la même Section. Le (la) titulaire gèrera les procédures de recouvrement et de remboursement des frais médicaux et coordonnera la mise en œuvre du mécanisme de recouvrement des coûts du prestataire d'assurance maladie pour le compte du personnel de la MINUSS. Il (elle) concourra également à l'établissement du budget de la Section et à d'autres activités connexes. Cette

réaffectation renforcera la capacité administrative financière de la Section et permettra de fournir des services plus efficaces et plus rapides.

Tableau 14

Changements proposés : composante 5 (Appui), Service de la sécurité et de la sûreté

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Postes et emplois concernés</i>		<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Répartition</i>	
Section de la sécurité et de la sûreté	Suppression	(16)	Service mobile [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
Total		(16)		

Section de la sécurité et de la sûreté

102. Conformément aux recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 16 emplois de temporaire d'agent(e)s de sécurité (Service mobile) de la Section de la sécurité et de la sûreté dans le cadre de l'ajustement apporté aux effectifs en fonction des besoins opérationnels de la Mission.

103. Il est également proposé de conserver, pour l'exercice 2021/22, 16 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 4 emplois de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), 1 emploi de spécialiste de la sécurité incendie (P-3) et 11 emplois d'agent(e) de sécurité (Service mobile).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 253,4	10 311,7	11 403,1	1 091,4	10,6
Contingents	487 455,7	466 872,3	460 575,1	(6 297,2)	(1,3)
Police des Nations Unies	30 468,1	31 289,7	34 537,3	3 247,6	10,4
Unités de police constituées	31 416,2	30 221,4	22 409,1	(7 812,3)	(25,9)
Total partiel	559 593,4	538 695,1	528 924,6	(9 770,5)	(1,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	201 070,8	212 270,1	207 744,5	(4 525,6)	(2,1)
Personnel recruté sur le plan national	66 100,4	65 853,3	72 324,1	6 470,8	9,8
Volontaires des Nations Unies	24 610,4	23 788,4	24 370,9	582,5	2,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 206,1	8 607,0	5 212,0	(3 395,0)	(39,4)
Personnel fourni par des gouvernements	3 313,4	3 257,8	1 815,4	(1 442,4)	(44,3)
Total partiel	303 301,1	313 776,6	311 466,9	(2 309,7)	(0,7)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	326,2	834,2	802,2	(32,0)	(3,8)
Voyages officiels	2 779,4	3 727,7	3 083,9	(643,8)	(17,3)
Installations et infrastructures	114 235,1	104 139,7	87 363,4	(16 776,3)	(16,1)
Transports terrestres	11 853,8	12 217,1	12 731,9	514,8	4,2
Opérations aériennes	98 532,6	115 892,5	96 757,0	(19 135,5)	(16,5)
Opérations maritimes ou fluviales	1 951,6	1 087,3	1 192,9	105,6	9,7
Communications et informatique	32 021,0	29 249,3	30 507,3	1 258,0	4,3
Santé	6 964,0	1 739,6	1 746,2	6,6	0,4
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	49 450,4	55 156,0	51 071,8	(4 084,2)	(7,4)
Projets à effet rapide	1 490,6	2 000,0	2 500,0	500,0	25,0
Total partiel	319 604,7	326 043,4	287 756,6	(38 286,8)	(11,7)
Montant brut	1 182 499,2	1 178 515,1	1 128 148,1	(50 367,0)	(4,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 664,0	26 040,3	26 278,1	237,8	0,9
Montant net	1 156 835,2	1 152 474,8	1 101 870,0	(50 604,8)	(4,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 182 499,2	1 178 515,1	1 128 148,1	(50 367,0)	(4,3)

B. Contributions non budgétisées

104. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2021/22 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	875,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	60 508,7
Total	61 383,7

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 50,6 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

105. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	103,9	La construction de systèmes de gestion des eaux usées à Bentiu, Malakal et Bor améliorera le fonctionnement et l'efficacité des stations d'épuration, ce qui entraînera une réduction des dépenses au titre des services d'entretien et des pièces de rechange.
Total	103,9	

D. Taux de vacance

106. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	9,5	5,0	5,0
Contingents	13,1	12,1	17,3
Police des Nations Unies	9,2	4,0	4,0
Unités de police constituées	13,0	10,9	46,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6,6	5,0	5,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	3,8	4,0	4,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Agents des services généraux	3,2	4,0	4,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	10,6	13,0	13,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	0,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	6,3	7,0	0,0
Personnel recruté sur le plan national	0,0	5,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	6,4	2,6	52,3

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

107. Les coefficients délais de déploiement retenus pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance retenus pour le personnel civil tiennent compte des tendances observées par le passé, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice 2021/22.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

108. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2021/22, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 147 832 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	89 136,5	4 568,5	93 705,0
Soutien logistique autonome	51 113,1	3 014,8	54 127,9
Total	140 249,6	7 583,3	147 832,9

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2017	26 mai 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2017	26 mai 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,3	1 ^{er} juillet 2017	26 mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

109. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	315,1
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	790,6
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	443,6
Total	1 549,3

110. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2021/22, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>
Formation interne	580	1 039	644	522	920	1 703	922	116	60
Formation externe ^a	46	103	91	12	21	20	7	22	11
Total	626	1 142	735	534	941	1 723	929	138	71

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

111. Le programme de formation proposé tient compte du principal objectif de la Mission pour l'exercice 2021/22, à savoir de renforcer les capacités des membres du personnel recrutés sur le plan national ainsi que les capacités fonctionnelles et techniques du personnel dans les domaines suivants : opérations aériennes, ingénierie, gestion des biens, droits humains et affaires politiques et civiles. De plus, une formation initiale obligatoire continuera d'être dispensée à tous les agents civils et à tous les agents en tenue, y compris aux conseillers pour les questions de police, au personnel de liaison militaire et aux officiers d'état-major.

G. Services de détection des mines et de déminage

112. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	30 042,8

113. Les montants proposés au titre des services de détection des mines et de déminage comprennent le financement des dépenses de personnel recruté sur les plans international et national (4 709 400 dollars) et les contrats passés pour : a) deux équipes de déminage intégrées chargées de faire le levé des zones dangereuses et de procéder à leur déminage ; b) huit équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et des munitions ; c) huit équipes de lutte antimines chargées de neutraliser les engins explosifs et de déminer les zones dangereuses ; d) deux équipes d'inspection et de déminage des routes chargées d'inspecter les routes et d'éliminer les mines et les restes explosifs de guerre ; e) une équipe de gestion régionale chargée de garantir la qualité des activités et d'en faciliter l'exécution ; f) six équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs qui procéderont à des opérations de recherche d'explosifs et d'armes (21 848 300 dollars). Ces montants couvrent également les voyages et la formation (248 400 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre, le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (974 300 dollars). Le montant restant correspond aux services d'appui et autres fournis dans le cadre du projet, ainsi qu'aux frais de gestion à payer aux partenaires d'exécution du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 2 262 400 dollars.

H. Autres activités relatives aux programmes

114. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Initiatives de proximité visant à réduire la violence et ciblant en particulier les auteurs potentiels, tels que les groupes de jeunes armés	348,7	1,2
Activités relatives aux affaires civiles et appui aux communautés visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les populations locales, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dans les domaines de la gestion des conflits, de la réconciliation et de la cohésion sociale	913,8	1.2, 1.3, 1.4, 4.1
Activités relatives aux droits humains visant à promouvoir les normes en matière de droits humains aux niveaux local et national	415,0	2.1, 4.1
Activités de protection de l'enfance visant à mieux faire connaître les violations et maltraitances dont sont victimes les enfants, menées à l'appui de la mise en œuvre des mécanismes de protection de l'enfance	300,0	2.3
Activités de conseil relatives à la protection des femmes et visant à protéger les groupes vulnérables des violences et des mauvais traitements, notamment des violences sexuelles liées aux conflits	56,0	1.1, 2.1, 2.2
Appui à la Police nationale sud-soudanaise aux fins de la mise en œuvre d'initiatives visant à prévenir la criminalité et la violence au sein des communautés de personnes déplacées	1 025,0	1.2, 1.3, 2.1, 2.2

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Activités liées à l'état de droit visant à promouvoir la responsabilité individuelle et institutionnelle au Soudan du Sud	473,5	4.3, 4.5
Activités relatives aux affaires politiques visant à promouvoir le processus de paix, l'inclusion et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes	48,6	4.1, 4.2
Activités liées au renforcement de la participation des femmes aux processus de paix et à la prise de décision	133,0	1.1, 4.1
Initiatives de secours, de réintégration et de protection menées en coordination avec les partenaires concernés et visant à faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés	608,0	1.2, 1.3
Total	4 321,6	

115. Le projet de budget pour l'exercice 2021/22 prévoit des crédits d'un montant de 4 321 600 dollars destinés à appuyer les autres activités relatives aux programmes. En effet, compte tenu de la transformation des sites de protection des civils, la Mission devrait être amenée à renforcer l'appui qu'elle offre. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités relatives aux programmes et indique les dépenses prévues et les réalisations escomptées correspondantes.

I. Projets à effet rapide

116. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2021/22, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (effectif)	1 490,6	30
2020/21 (approuvé)	2 000,0	40
2021/22 (proposé)	2 500,0	50

117. Durant l'exercice 2021/22, afin de renforcer la confiance dans la Mission et son mandat, il est prévu d'exécuter les 50 projets à effet rapide suivants : a) 15 projets visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones à forte prévalence de violence intercommunautaire et les zones de déplacement, grâce à l'apport d'un appui à la réhabilitation et à la reconstruction des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit, et visant à favoriser la coexistence pacifique et à renforcer la responsabilité ; b) 35 projets visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de rapatriement pour l'éventuel retour volontaire et en toute sécurité et la réintégration des personnes déplacées et des populations vulnérables et visant à accroître la résilience à l'échelon local afin d'éviter d'autres déplacements.

III. Analyse des variations¹

118. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	1 091,4	10,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

119. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le versement d'une indemnité de subsistance (missions) d'un montant net plus élevé (125 dollars par jour, contre 114 dollars pour 2020/21), compte tenu des hébergements partagés. On a en effet observé ces derniers exercices que de nombreux observateurs militaires avaient choisi de partager leur logement, ce qui s'était traduit par le versement d'une indemnité journalière de subsistance (missions) d'un montant net plus élevé.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(6 297,2)	(1,3 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

120. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que l'effectif moyen prévu pour 2021/22 s'établit à 13 430 membres des contingents (infanterie et unités de soutien), contre 14 180 pour 2020/21, la Mission ayant adapté sa présence à la suite de la transformation des sites de protection des civils et procédant à des déploiements et à des patrouilles plus systématiques dans les zones situées en dehors des sites de protection des civils. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre : a) du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, qui tient au matériel supplémentaire appartenant aux contingents dont il faudra assurer la rotation pour les unités militaires prévues ou répondant aux conditions requises et aux dépenses liées au rapatriement du matériel appartenant aux contingents dans le cadre de la réduction prévue des effectifs des contingents ; b) des voyages (déploiement, relève et rapatriement), le coût des vols affrétés étant plus élevé en vertu des nouveaux contrats ; c) de l'indemnité de subsistance (missions), qui s'explique par le fait qu'un montant net plus élevé que celui prévu pour 2020/21 sera versé (125 dollars par jour, contre 114 dollars), compte tenu des hébergements partagés.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	3 247,6	10,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

121. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le versement d'une indemnité de subsistance (missions) d'un montant net plus élevé (125 dollars par jour, contre 114 dollars pour 2020/21), compte tenu des hébergements partagés. On a en effet observé ces derniers exercices que de nombreux policiers hors unités constituées avaient choisi de partager leur logement, ce qui s'était traduit par

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

le versement d'une indemnité journalière de subsistance (missions) d'un montant net plus élevé.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(7 812,3)	(25,9 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

122. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que l'effectif moyen prévu pour 2021/22 s'établit à 680 membres d'unités de police constituées, contre 1 030 pour 2020/21, la Mission ayant adapté sa présence à la suite de la transformation des sites de protection des civils et procédant à des déploiements et à des patrouilles plus systématiques dans les zones situées en dehors des sites de protection des civils.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(4 525,6)	(2,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

123. La diminution des ressources demandées s'explique comme suit : a) il est proposé de supprimer 20 postes, conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil ; b) compte tenu des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement, il est prévu d'appliquer un taux de vacance plus élevé (5,4 %, contre 5,0 % pour 2020/21) ; c) trois postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international de la Section de l'appui centralisé aux achats seront désormais imputés au budget du Centre de services régional d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	6 470,8	9,8 %

• **Gestion : modification des barèmes des traitements**

124. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local au Soudan du Sud, promulgués en décembre 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2019 ; b) la proposition de transformer 10 emplois de temporaire (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en postes permanents au sein du Centre d'analyse conjointe de la Mission ; c) l'incidence sur l'année entière de 16 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national qui avaient été créés sur la base d'un taux de déploiement de 50 % pour 2020/21 ; d) la hausse du montant de la prime de danger versée mensuellement aux membres du personnel recrutés sur le plan national. Elle est en partie compensée par le fait que cinq postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national de la Section de l'appui centralisé aux achats seront désormais imputés au budget du Centre de services régional d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	582,5	2,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

125. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le versement d'une indemnité de subsistance des Volontaires d'un montant moyen plus élevé (2 939 dollars par mois, contre 2 830 dollars pour 2020/21), compte tenu de la

structure réelle des effectifs des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international au sein de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(3 395,0)	(39,4 %)

• **Gestion : suppression et transformation de postes**

126. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de supprimer 16 emplois de temporaire soumis à recrutement international, conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil, et de transformer 10 emplois de temporaire (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en postes permanents au sein du Centre d'analyse conjointe de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 442,4)	(44,3 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

127. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que l'effectif moyen prévu pour 2021/22 s'établit à 42 membres du personnel fourni par des gouvernements, contre 76 pour 2020/21, la Mission ayant adapté sa présence à la suite de la transformation des sites de protection des civils et procédant à des déploiements et à des patrouilles plus systématiques dans les zones situées en dehors des sites de protection des civils.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	(643,8)	(17,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

128. La diminution des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il est prévu d'utiliser davantage les plateformes en ligne, notamment Microsoft Teams et Zoom, et d'autres outils technologiques pour tenir des séances de formation et des réunions.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(16 776,3)	(16,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

129. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,75 dollar par litre, contre 0,96 dollar pour 2020/21 ; b) la baisse des frais de mobilisation du carburant ; c) l'utilisation prévue d'un volume de carburant plus faible (29,2 millions de litres, contre 30,1 millions de litres pour 2020/21) ; d) le fait qu'il est prévu de lancer un nombre inférieur de nouveaux projets de construction durant l'exercice, la Mission prévoyant de poursuivre la mise en œuvre des projets qui avaient été reportés de l'exercice 2020/21 en raison de la pandémie de COVID-19 et d'une longue saison des pluies.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	514,8	4,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

130. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les dépenses prévues au titre d'un véhicule amphibie tout-terrain que la Mission utilisera à titre d'essai afin d'en évaluer les capacités et de trouver des solutions à long terme à ses problèmes de mobilité terrestre, et par l'acquisition et le remplacement prévus de matériel de manutention, l'objectif étant de renforcer les capacités des services de gestion de l'approvisionnement en ce qui concerne les mouvements de marchandises. Cette augmentation est en partie compensée par le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,71 dollar par litre, contre 0,93 dollar pour 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(19 135,5)	(16,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

131. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la réduction attendue des frais de location et d'exploitation des hélicoptères, qui résulte essentiellement de la baisse des frais d'exploitation des hélicoptères Mi-26, elle-même due à un changement de transporteur, qui a eu lieu en septembre 2020 ; b) le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,69 dollar par litre, contre 0,94 dollar pour 2020/21 ; c) la baisse prévue des frais de location et d'exploitation des avions, qui tient essentiellement à la conclusion de nouveaux contrats pour une partie de la flotte de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	105,6	9,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

132. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les dépenses prévues au titre des conteneurs maritimes qui seront utilisés pour expédier divers articles que la Mission prévoit d'acheter, notamment des modules d'hébergement préfabriqués, des climatiseurs, des stations de traitement des eaux et du matériel électrique.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 258,0	4,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

133. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les dépenses liées à l'augmentation de la bande passante, l'objectif étant de permettre le stockage des données dans le nuage et de faciliter la fourniture d'autres services informatiques et services de communication à tous les bureaux locaux de la Mission ; b) des tarifs plus élevés par appareil informatique imposés par les services centralisés d'appui en matière d'informatique et de communications pour les utilisateurs d'applications ; c) les dépenses prévues au titre des systèmes d'information géographique utilisés aux fins de l'élaboration de cartes.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(4 084,2)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

134. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses liées aux services de détection des mines et de déminage, qui tient essentiellement à la diminution du coût des services assurés par des prestataires extérieurs intervenue à la suite de la réadjudication de certains des contrats qui devaient expirer au cours de l'exercice 2020/21, et par la baisse des dépenses prévues au titre du fret et des dépenses connexes, qui tient essentiellement à la diminution prévue du volume des cargaisons transportées par voie terrestre. Elle est en partie contrebalancée par les crédits demandés au titre des vacataires qui assurent des services d'ingénierie spécialisés et par la hausse prévue des dépenses liées aux activités relatives aux programmes, des activités supplémentaires devant être menées à la suite de la reconversion et de la transformation des sites de protection des civils, en vue de faciliter le retour librement consenti et dans la dignité et l'intégration des personnes déplacées dans leur lieu d'origine ou le lieu de leur choix.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	500,0	25,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

135. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la mise en œuvre prévue de projets à effet rapide supplémentaires visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour en vue d'un retour et d'une réintégration sûrs et librement consentis des personnes déplacées et des populations vulnérables.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

136. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS se présentent comme suit :

a) ouverture de crédits de 1 128 148 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 94 012 342 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/293 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(Résolution 74/293)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9)

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10)

Mesures prises

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, mis à jour au 30 juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices précisant quand elles doivent être utilisées.

Le Secrétariat a chargé un(e) consultant(e) d'évaluer les pratiques d'achat de l'Organisation dans le domaine du transport aérien et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités dans ce domaine. L'étude porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) appliquées dans le domaine du transport aérien et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour. Les résultats de l'étude devraient être disponibles sous peu.

Il est indiqué dans le premier chapitre du Manuel des achats, mis à jour et publié en juin 2020, que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties et confidentialité des offres). On trouvera des informations détaillées sur les marchés attribués et les commandes passées par toutes les entités du Secrétariat sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats.

L'Organisation a aussi prévu cette publication dans les directives contenues dans la version révisée du Manuel des achats en date du 30 juin 2020, en

particulier au paragraphe 10.2.1 (Publication des marchés attribués). Elle entend commencer à publier un plus grand nombre d'informations sur son site Web au cours du premier trimestre de 2021.

Les fournisseurs qui ont participé à des appels à la concurrence ayant abouti à des attributions supérieures à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue peuvent demander, dans le cadre d'une séance de bilan, des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation, qui est examinée par un comité indépendant.

Depuis le 1^{er} août 2020, les fournisseurs qui ont soumis des offres ou des propositions peuvent assister virtuellement aux cérémonies d'ouverture des plis. De plus, conformément aux procédures prévues au chapitre 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les soumissionnaires pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Au chapitre 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les responsables des achats doivent tenir, pour chaque appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus.

En ce qui concerne les services de transport aérien, dans le cadre des appels d'offres, les fournisseurs sont informés, à l'ouverture des plis, des types d'appareils proposés par les différents soumissionnaires et du prix proposé par appareil et, après l'attribution du marché, les informations confirmant le montant de l'offre qui a été retenue sont affichées sur le site Web de la Division des achats.

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance, et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11)

Le Système complet d'évaluation de la performance est utilisé à la MINUSS depuis septembre 2018. Grâce à lui, la Mission peut : a) élaborer un plan à l'échelle de la Mission tenant compte du contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de l'exécution de son mandat ; b) évaluer les effets et l'efficacité de ses activités, en se fondant sur des données et des analyses ; c) réviser et mettre à jour régulièrement le plan à la lumière de l'évolution de la situation au

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13)

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix, et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq

niveau local et des éléments probants concernant l'efficacité de ses activités.

Il est envisagé que le cadre logique de budgétisation axée sur les résultats tienne compte des informations contenues dans le Système complet d'évaluation de la performance, ce qui permettrait de mieux faire le lien entre les produits de la budgétisation axée sur les résultats et les résultats obtenus par la Mission dans l'exécution de son mandat.

Aux fins d'une meilleure intégration de la planification et de l'évaluation de la performance, la Mission a avancé dans la mise en service du Système complet d'évaluation de la performance, ce qui lui a permis de mieux définir les priorités stratégiques et de mieux séquencer les activités prescrites grâce à la mise en correspondance avec les mécanismes plus généraux de planification, de budgétisation et de prise de décision.

La recherche de la plus grande interaction possible entre le Système complet d'évaluation de la performance et la planification et l'établissement du budget des missions se poursuit grâce à une étroite collaboration entre le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les missions sur le terrain. À la MINUSS, le premier cadre de résultats a été finalisé en mai 2019 après le lancement du Système complet d'évaluation de la performance en octobre 2018. Par la suite, trois séries d'évaluations pilotes ont été menées. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la phase pilote, la Mission revoit actuellement son cadre de résultats afin de mieux rendre compte de l'évolution du contexte opérationnel et des résultats de l'examen d'évaluation stratégique indépendant en cours.

Conformément aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, les matrices standard de contrôle des risques à appliquer aux principaux éléments et processus financiers (budgets, recouvrement des coûts, créances, dettes, gestion des liquidités et trésorerie et comptabilité générale) sont en cours d'élaboration et d'examen. Des plans visant à combler les lacunes recensées dans le cadre des examens sont actuellement mis au point.

La MINUSS a pris plusieurs mesures utiles à l'application de la stratégie environnementale. Elle a notamment adopté un système de gestion de l'environnement, un plan de gestion de l'infrastructure énergétique et un plan de gestion des déchets solides, qu'elle met en œuvre

piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 17)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 18)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de

progressivement. Elle a mis en service une centrale solaire de 1,0 mégawatt à Djouba et est en passe d'ouvrir une autre de 1,2 mégawatt à Wau. Elle a renforcé son processus de communication des données, son programme d'inspection environnementale et ses activités de renforcement des capacités. Elle améliore considérablement sa capacité de traitement des eaux usées, ses pratiques de gestion des déchets solides et ses mesures de prévention des déversements tout en élaborant un plan d'action pluriannuel visant à améliorer constamment sa performance environnementale et à réduire son empreinte carbone.

La Mission mène toute une gamme d'activités de fond et d'autres activités relatives aux programmes, qui consistent notamment à protéger les civils, à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé et du processus de paix et à promouvoir les droits humains. Elle continue d'accorder la priorité aux activités relatives aux programmes qui reposent sur un fondement solide et propice à l'exécution du mandat et qui sont conformes aux directives de l'Administration sur les activités relatives aux programmes relevant du mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix.

Lorsqu'elle planifie et exécute les activités relatives aux programmes, la MINUSS veille à ce qu'elles cadrent pleinement avec les tâches et les priorités relevant de son mandat. Chaque avant-projet détaillé, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat, est élaboré par la section concernée de la Mission et examiné par les bureaux respectifs des responsables des composantes.

Des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes menées par la Mission pendant l'exercice 2019/20 figurent dans le rapport sur l'exécution du budget de cet exercice, tandis que les activités prévues pour l'exercice 2021/22 sont décrites dans le présent rapport.

L'exécution des activités relatives aux programmes relève majoritairement des composantes de la Mission. Un petit nombre de projets ont été et seront réalisés par des partenaires de réalisation possédant un avantage comparatif, à savoir des organisations non gouvernementales nationales ou internationales ayant une très bonne compréhension du contexte local, des contacts locaux ou une présence locale.

Il sera fait état, dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir

*Décision ou demande**Mesures prises*

maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 20)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 21)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 22)

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 23)

l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSS, pour donner suite aux demandes formulées.

Faisant partie des cinq missions à haut risque, la MINUSS a continué de mettre à exécution les différents éléments du plan d'action destiné à assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Ces éléments concordent avec les recommandations issues de diverses évaluations, entre autres celles du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, que la Mission continue de mettre en œuvre conformément à la directive du Représentant spécial du Secrétaire général, ce qui est considéré comme une bonne pratique. Tandis que le mandat de la MINUSS fournit l'orientation générale des activités opérationnelles et des activités relatives aux programmes de la Mission, la mise en œuvre du plan d'action garantit que celle-ci, agissant avec le soutien du Siège de l'Organisation des Nations Unies, donne la priorité à la sécurité des soldats de la paix lorsqu'ils s'acquittent des tâches qui leur sont confiées à travers le pays.

La MINUSS poursuivra sa collaboration avec ses diverses composantes et sections ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales locales en vue d'exécuter les projets à effet rapide en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité. Pendant l'exercice 2020/21, elle conduira une évaluation externe afin de recenser les enseignements à tirer, les améliorations possibles et les meilleures pratiques. Elle procédera également à une évaluation interne de fin de cycle afin de mesurer les résultats et de cerner les difficultés intrinsèques. De même, par des patrouilles régulières et des échanges avec les parties prenantes, la Mission procédera régulièrement au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des projets à effet rapide déjà exécutés. Lorsqu'il ne sera pas possible d'effectuer un suivi régulier en raison des restrictions de déplacement imposées par la pandémie de COVID-19, le suivi sera effectué localement de manière participative.

Bien qu'elle n'ait pas de programme formel de recrutement sur le plan national en raison du manque de postes vacants et de la difficulté à recruter localement des personnes qualifiées pour exercer des fonctions spécialisées, la Mission travaille au

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 24)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement et décide de ne pas supprimer, pendant l'exercice budgétaire en cours, les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus (par. 25)

Prie également le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 26)

Prie en outre le Secrétaire général de procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines et d'en présenter les résultats dans son prochain rapport (par. 27)

renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national afin de lui permettre d'accéder à des responsabilités et fonctions plus importantes. À cet égard, elle continuera d'explorer les possibilités de recrutement national dans le cadre de l'examen de la composition de ses effectifs civils.

Malgré les grandes difficultés qu'elle rencontre pour attirer du personnel et le retenir à son service, la Mission a pris des mesures pour accélérer le recrutement et continuera de s'employer à pourvoir rapidement les postes vacants.

La Mission s'efforce en permanence de pourvoir le plus rapidement possible tous les postes vacants et poursuivra ces efforts au cours de l'exercice 2021/22.

La Mission s'efforce en permanence de pourvoir le plus rapidement possible tous les postes vacants, notamment ceux qui le sont depuis 24 mois ou plus, et poursuivra ces efforts au cours de l'exercice 2021/22.

Comme suite au paragraphe 27 de la résolution 74/293 de l'Assemblée générale, le Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix a procédé, avec le concours de la MINUSS, à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent des activités de lutte antimines au sein de celle-ci. Les services en matière de lutte antimines qui viennent appuyer la Mission dans l'exécution de son mandat sont les suivants : sensibilisation aux dangers des engins explosifs ; déminage d'itinéraires ; opérations de levé et de cartographie des pièces présentant un risque d'explosion ; déminage humanitaire ; assurance qualité des opérations de déminage ; coordination de l'action humanitaire contre les mines ; formation aux mines préalable au déploiement des contingents et des effectifs de police ; cours d'initiation à l'intention des membres du personnel civil (Sécurité et sûreté en mission) ; signalement des engins explosifs ; isolement des objets suspects ; neutralisation des explosifs et munitions, intervention rapide ; gestion des armes et des munitions ; chiens détecteurs d'explosifs ; maintenance de la base de données nationale relative à la lutte antimines.

L'évaluation a permis de confirmer qu'en l'absence de capacités de lutte antimines dans les contingents de la Mission, toutes les activités de lutte antimines sont exécutées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, partenaire opérationnel du Service de la lutte antimines. Le Bureau a

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 28)

l'avantage de pouvoir intervenir dans des zones inaccessibles à d'autres prestataires. Les services de lutte antimines qu'il fournit permettent aux contingents de mener à bien les tâches qui leur ont été confiées sans être entravés par les mines terrestres et les engins non explosés, ce qui contribue à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix, à la protection des civils et à la mise en place d'un climat de sûreté et de sécurité permettant de faciliter l'accès humanitaire.

Pour faire avancer le processus de paix et appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, la MINUSS poursuit son travail de collaboration et de coordination avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le but d'aider les parties à l'Accord à accomplir des progrès substantiels dans la période de transition. Elle reste un partenaire essentiel de l'Autorité dans son entreprise visant à amener les parties non signataires de l'Accord revitalisé à entamer des pourparlers de paix sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio. Le partenariat avec les acteurs régionaux a été renforcé par un travail de collaboration coordonné par une réunion d'experts hebdomadaire entre homologues de l'Autorité, de l'Union africaine, de la MINUSS et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Cette réunion est l'occasion de débattre des principaux faits nouveaux, d'échanger et d'analyser des informations et d'élaborer des approches communes en vue d'atteindre les objectifs convenus. Les dirigeants de la Mission tiennent également des réunions mensuelles avec l'Envoyé spécial de l'Autorité pour le Soudan du Sud et avec le Président par intérim de la Commission et entretiennent des contacts réguliers avec le représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud.

La MINUSS participe aussi aux travaux des organes de contrôle de la mise en œuvre du processus de paix, entre autres la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et les facilite, en apportant son appui dans divers domaines prioritaires. En outre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud transmet régulièrement des informations au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et participe aux principales réunions de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de renforcer l'appui de l'Organisation aux efforts régionaux en faveur du processus de paix au Soudan du Sud.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/74/737/Add.13 et résolution 74/293 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. En cas d'écart entre le taux budgétisé et le taux effectif au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (voir également A/73/755/Add.13, par. 29). (par. 18)

Le Comité consultatif estime que la Mission devrait s'efforcer davantage de recourir aux modules de téléapprentissage, notamment aux visioconférences [par. 23 a)]

Mesures prises

Malgré les difficultés rencontrées pour attirer du personnel et le retenir à son service, la Mission a pris des mesures pour accélérer le recrutement. Bien qu'ayant de faibles taux de vacance, elle continue de s'efforcer de réduire les délais de recrutement. Les taux de vacance retenus pour le personnel civil pour 2021/22 tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice.

La Mission tente actuellement de promouvoir l'utilisation de tous les modules de formation en ligne disponibles. De plus, elle réfléchit à la mise en place d'une collaboration intermissions par l'intermédiaire des centres intégrés de formation du personnel des missions afin de renforcer son offre de modules de formation en ligne.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

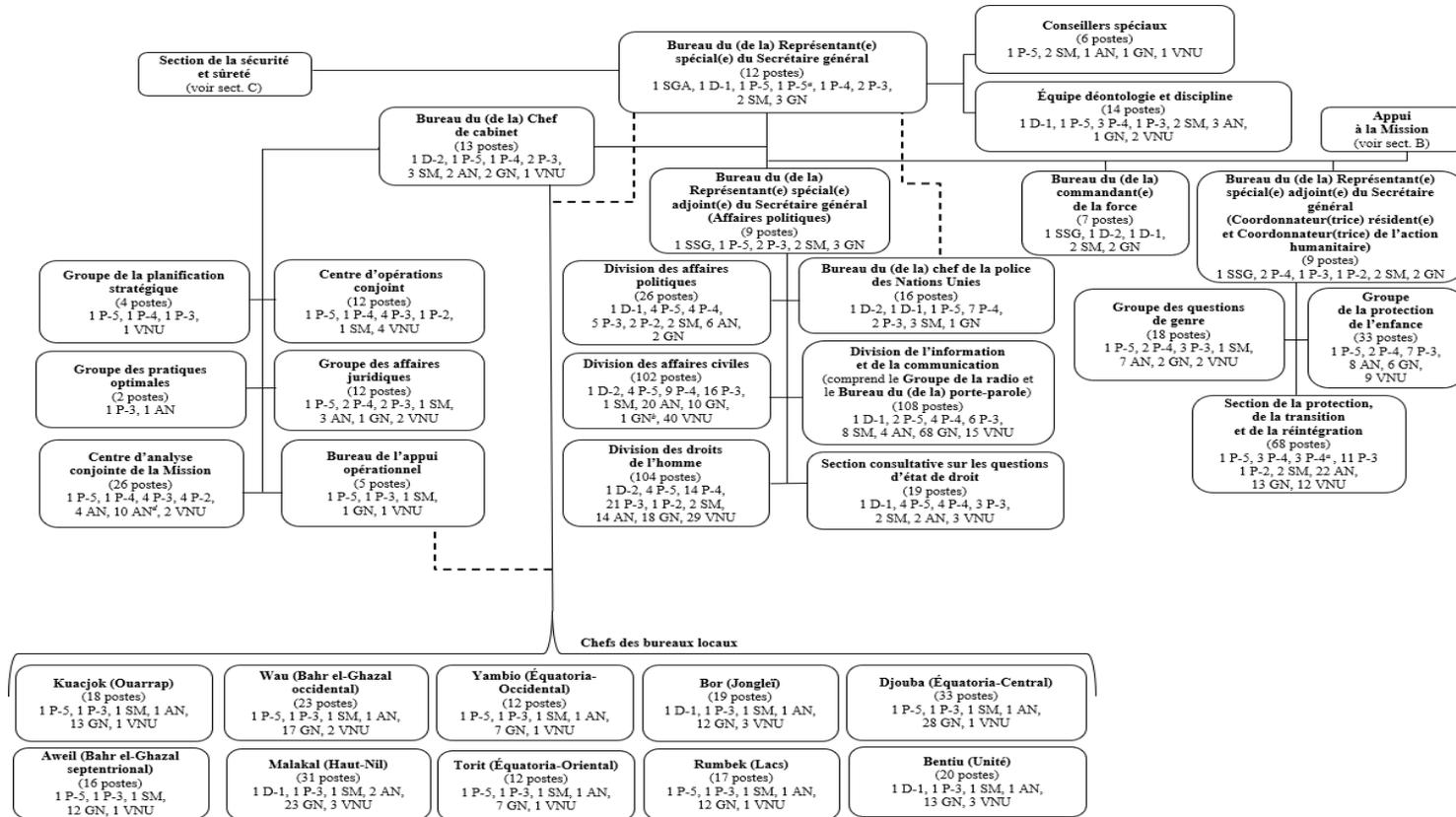
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Transfert

^b Réaffectation.

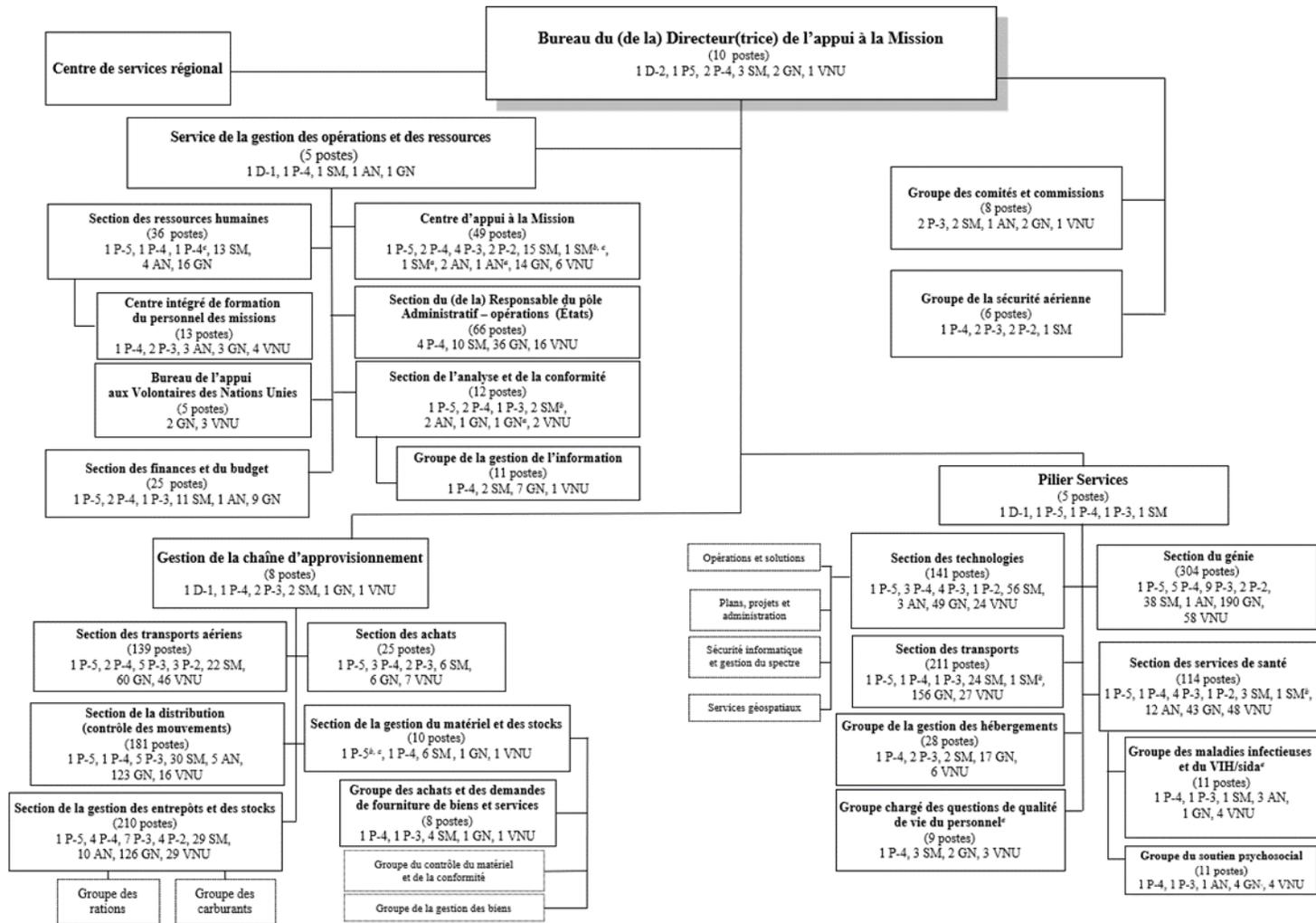
^c Reclassement ou déclassement.

^d Transformation.

^e Restructuration.

^f Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Appui à la Mission



^a Transfert

^b Réaffectation.

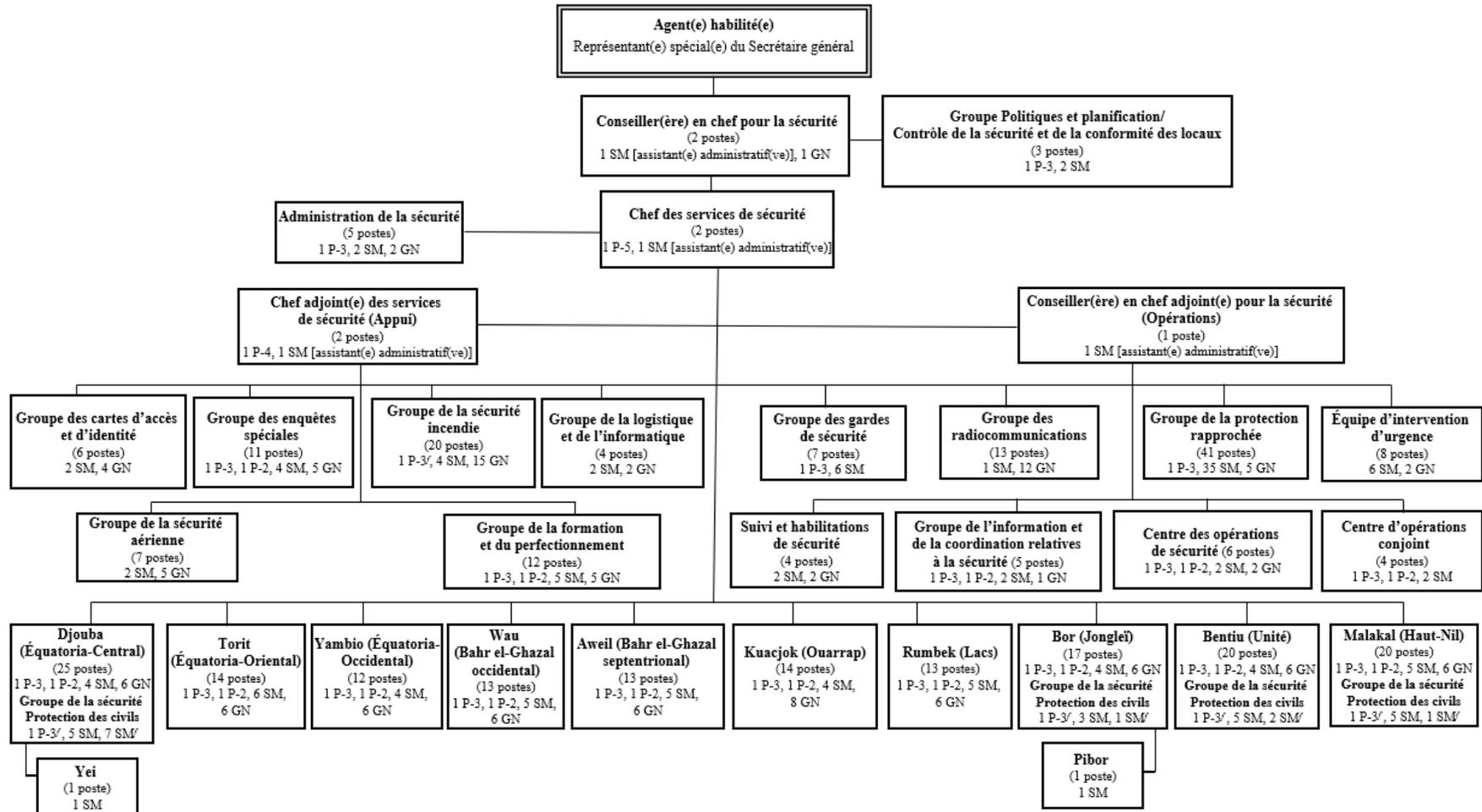
^c Reclassement ou déclassement.

^d Transformation.

^e Restructuration.

^f Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

C. Section de la sécurité et de la sûreté



^a Transfert

^b Réaffectation.

^c Reclassement ou déclassement.

^d Transformation.

^e Restructuration.

^f Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

